

N° 67
Juin 2000

INFORMATIONS A.G.B.



AMITIES GENEALOGIQUES BORDELAISES

Association Loi de 1901 Dépôt Légal ISNN 0988747 n° Siret 391-537-073-00010

AMITIES GENEALOGIQUES BORDELAISES

Siège social : 2 rue Paul BERT - 33000 BORDEAUX

Téléphone : ☎ 05 56.44.81.99 (répondeur)

Fax n° 05 56 44 41 78

E-mail : g.nea.bordelaise@wanadoo.fr

Site : <http://perso.wanadoo.fr/agb33/>

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU :	Présidente	Françoise BEIS-CHARTIER
	Vice-Présidents	Nicole POITOU
	Maurice LIGNON
	Trésorière.....	France SEYRES
	Trésorière adjointe	Monique ALBESPY
	Secrétaire.....	Marcelle SOUNY
	Secrétaire adjointe	Marie-Claire de SAINT-AFFRIQUE
	Secrétaire du Conseil.....	Marie Josèphe BOST
	Délégué à l'Informatique	Jacques LOISEAU
MEMBRES :	Monique BAFFAUD, Arlette BESSON, Claude CHARBONNIER, Andrée CHARRIER, Pierre DUPOUY, Claude DURAND, Pierre LABARRE, Geneviève LEMMER, Hélène PASQUET.	

COMITE DE REDACTION DU BULLETIN

Directeur publication :	Claude DURAND
Rédacteur en chef:	Claude CHARBONNIER
Comité de rédaction:	Pierre LABARRE, Jacques LOISEAU, Maurice LIGNON.

NOS ACTIVITES ET LEURS RESPONSABLES :

Permanences : (Anne Marie ECLINA) les lundi et mercredi de chaque semaine, ainsi que le premier samedi du mois de 14h00 à 16h45.

Initiation : (Simone HOURDEQUIN) Les 1^{er} et 3^{ème} mardi ainsi que le premier samedi de chaque mois de 14h00 à 17h00.

Transcriptions: (Monique BAFFAUD).

Travaux informatiques : (Jacques LOISEAU) le mardi et le jeudi de 9h à 11h.

Lecture de textes anciens : (Pierre DUPOUY) de 14h30 à 16h30 à l'ATHENEE MUNICIPAL, le 1er et le 3ème mardi de chaque mois.

NOS ANTENNES.

Antennes de PAUILLAC (Pierre DUPOUY) : Le 3^{ème} mercredi du mois de 14 h à 16 h à l'Hôtel de repos " Les Acacias " 33250 PAUILLAC.

Antenne de SAINT-LOUBES (Monique BAFFAUD Tél: 05 56.20.40.01) : Le 1^{er} mardi du mois à partir de 20h00 à la Mairie 33450 SAINT-LOUBES

Antenne de RAUZAN ET BRANNAIS (Jacqueline PLAT) Tél. 05 57-84-14-57).

SOMMAIRE

- Assemblée Générale statutaire du 23 mars 2000	4
- Surfons sur le net	7
- Une déclaration de Guerre	8
- La Fabrique de St-Germain d'Esteuil	10
- Questions – Réponses.....	12
- Pensions sur le “Trésor”	16
- Girondins mariés ou décédés ailleurs	17
- A propos des listes-éclair	18
- Généalogies rapides.....	20
- Le passeport de Mr Alexis	26
- Histoire de suif	29
- Une lettre anonyme à Bruges	29
- Explosion du moulin à poudre	30
- Recherches en Archives	30
- Nouveaux adhérents	31
- Nouvelles publications	31

COTISATIONS :

Membre : 170 F - Couple : 260 F
Membre bienfaiteur : à partir de 300 F
Membre âgé de moins de 30 ans : 85 F
comprenant : Cotisation + bulletins
Cotisation sans bulletin : 80 F
Prix de vente du bulletin : 30 F

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre du :
Trésorier des A.G.B.

HORAIRES D'ETE

Comme les années précédentes, il n'y aura qu'une permanence par semaine, le mercredi de 14 h 00 à 16 h 45, pendant les mois de Juillet, Août et Septembre. Les séances de paléographie et d'initiation seront supprimées pendant ces trois mois.

LES ARTICLES CONTENUS DANS LE PRESENT BULLETINS SONT SOUS LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS, LEUR REPRODUCTION , MEME PARTIELLE, EST INTERDITE SANS LEUR AUTORISATION.

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

Du jeudi 23 mars

Après le déjeuner amical au restaurant " L'Assiette des Provinces ", nous retrouvons à l'Athénée Municipal ceux qui n'ont pu se joindre à nous. La salle bien remplie, nous commençons par une présentation de WANADOO faite par un commercial de France Telecom.

Puis commence l'Assemblée Générale proprement dite.

RAPPORT FINANCIER

Après avoir présenté les comptes, Mme Seyrès explique la raison du passif de l'exercice, 1.899,06 frs : moins de recherches et de ventes de documents en 1999.

Aucune observation n'étant formulée, quitus est donné à la trésorière.

EXCURSIONS

Mlle Poitou, partant du fait que les deux voyages de l'an passé ont vu quelques difficultés à remplir les cars, ne prévoit qu'une seule sortie pour l'année présente, qui nous mènera à Rochefort le jeudi 18 mai. Le prix est fixé à 280 francs, comprenant le déplacement, le repas et les visites : le chantier de " l'Hermione" et au choix : la visite du Musée de la Marine ou des Archives de la Marine.

INFORMATIQUE

Mr Loiseau présente rapidement notre nouveau site sur Internet et demande aux adhérents qui souhaitent donner leur e-mail de bien vouloir le transmettre par l'Internet, afin d'éviter toute erreur de transcription . Il nous explique ensuite que le poste de dépenses 1999 pour le téléphone, plus élevé qu'habituellement, présente l'avantage d'avoir une nouvelle ligne pour le Fax et l'Internet.

RELEVES

Mme Charrier nous avise que des relevés de demandes de passeports de l'époque révolutionnaire, laissés de côté jusqu'alors, sont en cours. Pour tout ce qui concerne les relevés de communes, il faut se mettre en rapport avec Mme Baffaud (Tel : 05.56.20.40.01).

DIVERS

La Présidente rappelle que nos antennes, les permanences, les recherches, les séances d'initiation, la paléographie fonctionnent selon les modalités que chacun trouvera en page 2 de chaque bulletin. A ce propos, les adhérents sont conviés à participer plus activement à l'élaboration de celui-ci.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Présidente annonce pour remplacer un membre sortant : Mr Lapougeas et pourvoir deux postes vacants au Conseil d'Administration pour atteindre le nombre de 18 membres. Elle présente alors tour à tour quatre candidates qui s'étaient proposées par lettre : il s'agit de Mmes Besson, Castagnou-Lainié, Lemmer et de Saint-Affrique. Suit le vote à bulletins secrets, en tenant compte des procurations reçues. Après dépouillement , sont élues Mmes Besson, Lemmer et de Saint-Affrique.

Mme Beïs-Chartier remercie Mme Castagnou-Lainié de sa candidature et lui propose de participer à nos activités.

Après avoir remercié tous ceux qui ont pris part à l'Assemblée Générale, la Présidente lève la séance à 17 heures.

La secrétaire du conseil : M-J BOST

CARREFOUR GENEALOGIQUE DE SOULAC

6 et 7 Mai 2000

Devant un large auditoire d'une centaine de personnes, l'après-midi de samedi 6 est consacré à trois conférences :

" La généalogie, pourquoi et comment " par notre présidente, Mme Beïs-Chartier, ensuite :

" Evolution et apport des populations en Médoc jusqu'à nos jours " par Mme Dahlquist, juriste et historienne du Médoc, et enfin :

" L'usage, la règle et la loi " par Mr. Rateau, journaliste.

La municipalité de Soulac offre ensuite un apéritif amical aux participants.

Le lendemain, dimanche, une quinzaine d'associations et d'exposants du sud-ouest, de La Rochelle au Pays Basque, se retrouvent dans une vaste salle bien adaptée à cette manifestation. De nombreux visiteurs arrivent dès 10 heures pour se renseigner, interroger et trouver leur bonheur. Notre table est assaillie, notamment les registres de relevés de patronymes et l'ordinateur devant lequel veillent Mme Albespy et Mr Loiseau.

A 12H30, Monsieur le Maire de Soulac, après une brève allocution, offre le vin et les gâteaux de bienvenue, accompagné de Mr Ponts, président du Club de Généalogie de Soulac et organisateur de ce deuxième carrefour. Après quoi chacun pense à aller déjeuner, qui au restaurant, qui en pique-nique devant l'océan.

L'après-midi voit peu à peu reprendre la ronde des visiteurs et se termine sur une remise de lots offerts par les soulacais, terminant joyeusement une journée fructueuse.

SORTIE A ROCHEFORT

18 Mai 2000

7 heures 30 : tout le monde est au pied du car, et nous partons par l'autoroute qui nous mène directement, en deux heures, à Rochefort. Peu avant, à Crazannes, Monsieur Labarre nous montre les carrières traversées par l'autoroute, qui ont servi à la construction, en belle pierre blanche, des monuments de Rochefort.

A notre arrivée, nous laissons une partie d'entre nous au Musée de la Marine. Les maquettes d'engins destinés à lever les mâts, de flotteurs pour soutenir les navires sur la Charente, un énorme cabestan, des modèles réduits de charpentes de bateaux, comme des tableaux d'Horace Vernet, illustrent les temps anciens. Plus près de nous des maquettes de torpilleurs à coque d'acier munis de canons.

L'autre moitié des participants se rend dans le même temps aux Archives de la Marine où nous sommes accueillis fort aimablement par monsieur Fardet, Conservateur en Chef du Patrimoine et du Service Historique de la Marine. Il nous explique qu'il serait souhaitable que ces Archives, réparties dans plusieurs villes, soient regroupées à Rochefort, afin d'éviter un morcellement défavorable à toute recherche.

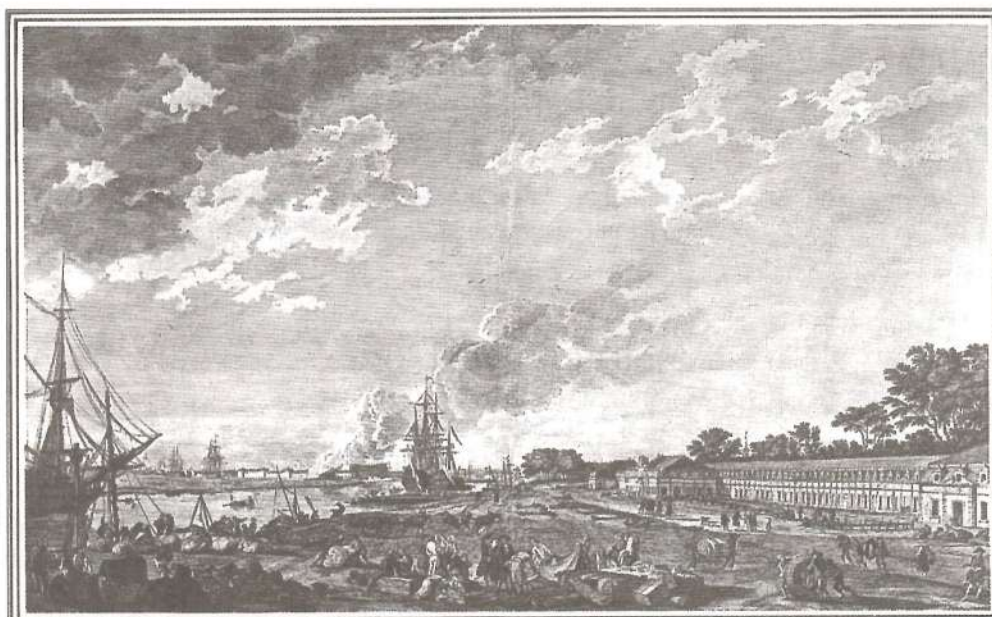
Un excellent repas dans un cadre très soigné nous rassemble ensuite au mess de la Marine.

L'après-midi, malheureusement ponctuée de nombreux grains, nous amène d'abord à la Corderie Royale, imposante autant qu'élégante construction que nous visitons en partie, l'autre étant en cours d'installation. Nous apprenons le travail du chanvre, comment sont faits les cordages, et la longueur de l'encablure déterminée par celle de la corderie. Un plan en relief du XIXe siècle de la ville et des environs nous permet de comprendre le choix du site comme port militaire et arsenal : la

protection du côté de l'océan par les îles, et les marais où les bois, trempés dans des fosses d'eau saumâtre, devenaient ainsi imputrescibles.

Ensuite nous nous rendons à la "double forme" de radoub de la fin du XVIIe siècle, qui abrite le chantier de l' *Hermione* , réplique du bateau qui emmena Lafayette pour la deuxième fois vers Amérique. Dix années doivent être occupées par ce chantier, où travaillent à l'ancienne six charpentiers. La vue depuis le sol de cette énorme carcasse, en fait d'une simple goélette, stupéfiée, surtout si l'on songe que, en 1780, six mois seulement ont été nécessaires à sa construction. Commencé en 1997, le chantier verra dans quatre ans l'ouverture de la forme sur la Charente, et la goélette sera terminée à flot.

Quelques livres, brochures et cartes postales achetés à la librairie, un petit tour au bord de la Charente, une ou deux photos de la Corderie, et nous repartons heureux de cette journée amicale et instructive.



*Le Port de
de la Rochelle*

*Le Port de
de la Rochelle*

*Le Port de
de la Rochelle*

*Le Port de
de la Rochelle*

*Le Port de
de la Rochelle*



imprimerie
a. DUPIN MARILLIER S.A. 246, avenue de Thouars - 33400 TALENCE
Tél. 05 57 96 75 75 - Fax 05 57 96 74 74 - E.mail : IMPRIMERIE.DUPIN@wanadoo.fr

SURFONS SUR LE NET

On s'informe...

Lors de l'assemblée générale du 23 mars dernier, nous avons accueilli MM FLEUROT et QUEUILLE du Service Marketing de FRANCE TELECOM qui nous ont présenté quelques utilisations d'INTERNET à l'usage de la généalogie.

- Possibilité d'un courrier immédiat avec des correspondants ou "cousins" dans le monde entier.
- Consultation de sites spécialisés: associations, administrations, organismes, etc.
- Création de sites (personnel ou associations)

Quelques exemples choisis ont permis aux néophytes de découvrir les immenses possibilités de ce nouveau moyen de communication.

Les internautes des A.G.B. (suite)

Jean-Pierre CAULEY	A.G.B. 520	Jean-Pierre.CAULEY@wanadoo.fr
Eric DUBOIS	A.G.B. 657	eric-pierre.dubois@wanadoo.fr
Geneviève LEMMER	A.G.B. 943	jacques.lemmer@wanadoo.fr
Claude LOINTIER	A.G.B. 693	claudelointier@wanadoo.fr

Changement d'E-mail

Henri PORTES	A.G.B. 247	hportes@club-internet.fr
--------------	------------	--

Quelques sites

<http://www.chez.com/hgh> Site de nos amis de "Haillan Généalogie et Histoire"
<http://perso.wanadoo.fr/cerclegenealogiquedelanguedoc/> : site du Cercle Généalogique de Languedoc de TOULOUSE.

<http://www.multimania.com/estuairegironde/> : Le passé, les projets et nouvelles du "Trait d'Union de l'Estuaire " à BLAYE

www.chez.com/champdhonneurgenweb/ : Nouveau site en cours de constitution recensant les personnes "Mortes pour la France" (Guerres 14-18, 39-45, Indochine, Algérie, etc). On peut le consulter ou mieux, participer à son élaboration, en s'adressant à :

blanchais@francegenweb.org

Rappel du site AGB :

<http://perso.wanadoo.fr/agb33/> Site en constante évolution et amélioration grâce aux bons soins de notre collègue Jacques LOISEAU.

Si vous découvrez un site intéressant et susceptible d'être utile aux autres, n'hésitez pas à nous le communiquer.

CARNET

Notre collègue Madame Yvonne Gombaudo a eu la douleur de perdre son fils Daniel, 53 ans, le 17 mars dernier, décédé d'une longue et cruelle maladie. Nous lui présentons nos sincères condoléances.

UNE DECLARATION DE GUERRE

Nous savons tous qu'il s'agit d'un document écrit par lequel est portée à la connaissance d'une autorité ennemie la volonté d'un Etat d'ouvrir un conflit armé. En droit, la guerre est un mode de règlement des différends entre deux nations. Mais quel mode !

Actuellement, la liberté de la presse, qui caractérise nos démocraties, donne suffisamment de moyens pour qu'entre les journaux, les radios et les réseaux de télévision, les débats ouverts préalablement sur le sujet soient connus de tous et que l'opinion publique, ainsi informée, puisse manifester son approbation ou sa réprobation par l'intermédiaire de ses représentants légaux. C'est du moins ce qu'il est permis d'espérer.

Il n'en fut pas toujours ainsi. Je vous propose, comme exemple, la déclaration de guerre du roi de France – Louis XV – au roi d'Angleterre le 9 juin 1756. Ce conflit, qui sera connu plus tard sous le nom de Guerre de Sept Ans puisqu'il dura jusque en 1763, opposait l'Angleterre alliée à la Prusse, à la France soutenue par l'Autriche, la Russie, la Suède, la Saxe et l'Espagne.

Terminée par le désastreux traité de Paris – la France perdit la presque totalité de ses colonies – cette guerre aurait entraîné, selon des travaux de recherches récents, la mort de 554.000 personnes, toutes nations confondues, à une époque où les conflits armés concernaient principalement les troupes engagées, les civils étant relativement tenus à l'écart. Mais il fallait justifier, aux yeux de la population, l'ouverture des hostilités.

Aussi vit-on apposer sur des emplacements choisis à cet effet dans les villes et les ports l'ordonnance dont je vous donne ci-après une copie en caractères d'imprimerie modernes.

Du 9 juin 1756 De par le Roy

Toute l'Europe sait que le roi d'Angleterre a été, en 1754, l'agresseur des possessions du Roy dans l'Amérique septentrionale et au mois de juin de l'année dernière, la marine anglaise, au mépris du droit des gens et de la foi des traités, a commencé à exercer contre les vaisseaux de Sa Majesté et contre la navigation et le commerce de ses sujets, les hostilités les plus violentes.

Le Roi justement offensé de cette infidélité et de l'insulte faite à son pavillon, n'a suspendu pendant 8 mois les effets de son ressentiment et ce qu'il devait à la dignité de la Couronne, que par la crainte d'exposer l'Europe aux malheurs d'une nouvelle guerre.

C'est dans une vue si salutaire que la France n'a d'abord opposé aux procédés injurieux de l'Angleterre, que la conduite la plus modérée.

Tandis que la marine anglaise enlevait par les violences les plus odieuses et quelques fois par les plus lâches artifices, les vaisseaux français qui naviguaient avec confiance sous la sauvegarde la foi publique, Sa Majesté renvoyait en Angleterre une frégate dont la marine française s'était emparée et les bâtiments anglais continuaient tranquillement leur commerce dans les ports de France.

Tandis qu'on traitait avec la plus grande dureté dans ils britanniques les soldats et les matelots français et qu'in franchissait à leur égard les bornes que la loi naturelle et l'humanité ont prescrites aux droits même les plus rigoureux de la guerre, les anglais voyageaient et habitaient librement en France sous la protection des égards que les peuples civilisés se doivent réciproquement.

Tandis que les ministres anglais, sous l'apparence de la bonne foi, en imposaient à l'ambassadeur du Roi par de fausses protestations, on exécutait déjà dans toutes les parties de l'Amérique septentrionale, des ordres directement contraires aux assurances trompeuses qu'ils donnaient d'une prochaine conciliation.

Tandis que la Cour de Londres épuisait l'art de l'intrigue et les subsides de l'Angleterre pour soulever les autres puissances contre la Cour de France, le Roi ne leur demandait pas même les secours que des garanties ou des traités défensifs, l'autorisaient à exiger et ne leur conseillait que des mesures convenables à leur repos et à leur sûreté.

Telle a été la conduite des deux nations. Le contraste frappant de leurs procédés doit convaincre toute l'Europe que des vues de jalousie, d'ambition et de cupidité qui animent l'une et des principes d'honneur, de justice et de modération sur lesquels l'autre se conduit.

Le Roi avait espéré que le roi d'Angleterre ne consultant enfin que les règles de l'équité et les intérêts de sa propre gloire, désavouerait les excès scandaleux auxquels ses officiers de mer ne cessaient de se porter.

Sa Majesté lui en avait même fourni un moyen aussi juste que décent, en lui demandant la restitution prompte et entière des vaisseaux français pris par la marine anglaise et lui avait offert sous cette condition préliminaire d'entrer en négociation sur les autres satisfaction qu'Elle avait droit d'attendre et de se prêter à une conciliation amiable sur les différends qui concernent l'Amérique.

Le roi d'Angleterre ayant rejeté cette proposition, le Roi ne vit dans ce refus que la déclaration de guerre la plus authentique, ainsi que Sa Majesté l'avait annoncé dans sa réquisition.

La Cour britannique pouvait donc se dispenser de remplir une formalité devenue inutile ; un motif plus essentiel aurait dû l'engager à ne pas soumettre au jugement de l'Europe les prétendus griefs que le roi d'Angleterre a allégués contre la France, dans la déclaration de guerre qu'il a fait publier à Londres.

Les imputations vagues que cet écrit renferme, n'ont en effet aucune réalité dans le fond et la manière dont elles sont exposées, en prouverait seule la faiblesse, si leur fausseté n'avait déjà été solidement démontrée dans le mémoire que le Roi a fait remettre à toutes les Cours et qui contient le précis des faits avec les preuves justificatives qui ont rapport à la présente guerre et aux négociations qui l'ont précédée.

Il y a cependant un fait important dont il n'a point été parlé dans ce mémoire, parce qu'il n'était pas possible de prévoir que l'Angleterre porterait aussi loin qu'elle vient de le faire, son peu de délicatesse sur le choix des moyens de faire illusion.

Il s'agit des ouvrages construits à Dunkerque et des troupes que le Roi a fait assembler sur ses côtes de l'océan.

Qui ne croirait, à entendre le roi d'Angleterre dans sa déclaration de guerre, que ces deux objets ont déterminé l'ordre qu'il a donné de se saisir en mer des vaisseaux appartenant au Roi et ses sujets ?

Cependant personne n'ignore qu'on n'a commencé de travailler à Dunkerque, qu'après la prise de deux vaisseaux de Sa Majesté, attaqués en pleine paix par une escadre de 13 vaisseaux anglais. Il est également connu de tout le monde que la marine s'emparait, depuis plus de 6 mois, des bâtiments français, lorsqu'à la fin février dernier, les premiers bataillons que le Roi a fait passer sur ses côtes maritimes, se sont mis en marche.

Si le roi d'Angleterre réfléchit jamais sur l'infidélité des rapports qui lui ont été faits à ces deux égards, pardonnera-t-il à ceux qui l'ont engagé à avancer des faits dont la supposition ne peut pas même être colorée par les apparences les moins spécieuses ?

Ce que le Roi se doit à lui-même et ce qu'il doit à ses sujets, l'a enfin obligé de repousser la force par la force : mais constamment fidèle à ses sentiments naturels de justice et de modération, Sa Majesté n'a dirigé ses opérations militaires que contre le roi d'Angleterre son agresseur ; et toutes ses négociations politiques n'ont eu pour objet que de justifier la confiance que les autres nations de l'Europe ont dans son amitié et dans la droiture de ses intentions.

Il serait inutile d'entrer dans un détail plus étendu des motifs qui ont forcé le Roi à envoyer un corps de ses troupes dans l'île Minorque, et qui obligent Sa Majesté à déclarer la guerre au roi d'Angleterre, comme Elle la lui déclare, par mer et par terre.

En agissant par des principes si dignes de déterminer ses résolutions, Elle est assurée de trouver dans la justice de sa cause, dans la valeur de ses troupes, dans l'amour de ses sujets les ressources qu' Elle a toujours éprouvées de leur part et Elle compte principalement sur la protection du Dieu des armées.

Ordonne et enjoint Sa Majesté à tous ses sujets, vassaux et serviteurs, de courre sus aux sujets du roi d'Angleterre ; leur fait très expresses inhibitions et défenses d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie : et, en conséquence, Sa Majesté a dès à présent révoqué et révoque toutes permissions, passeports, sauvegardes et sauf-conduits contraires à la présente, qui pourraient avoir été accordés par Elle ou par ses Lieutenants généraux et autres ses officiers, et les a déclarés nuls et de nul effet et valeur, défendant à qui que ce soit, d'y avoir aucun égard. Veut Sa Majesté que ceux de ses sujets qui désireront faire des armements par mer, à leurs dépens, pour courre sur les sujets dudit roi d'Angleterre, aient une pleine et entière liberté d'employer les vaisseaux qu'ils feront ainsi armer, à prendre ceux desdits sujets du roi d'Angleterre et leurs effets, dans quelques mers qu'ils puissent les rencontrer ; et pour cet effet Elle a annulé et annule toutes déclarations, ordonnances et arrêts à ce contraire. Mande et ordonne Sa Majesté à Monseigneur le duc de Penthièvre, amiral de France, aux vice-amiraux, lieutenants généraux, chefs d'escadre, capitaines et autres officiers de ses armées navales, intendants et commissaires généraux de la marine et à tous les officiers qu'il appartiendra, de faire exécuter le contenu de la présente, dans toutes les mers et côtes maritimes de son royaume ; voulant qu'à la diligence de son procureur en chacun des sièges de l'Amirauté, elle soit publiée et enregistrée au greffe desdits sièges et affichée sur tous les ports, havres et lieux maritimes, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. Fait à Versailles le neuf juin mil sept cent cinquante six .

Signé LOUIS. Et plus bas, Machault.

Mais qui, dans la population susceptible d'être concernée par ce texte, savait suffisamment lire pour en prendre connaissance et comprendre le sens des termes employés ? Sans doute les curés furent-ils en outre appelés à porter l'information au niveau de leurs ouailles au prône du dimanche, souvent dit en dialecte local. Les arguments développés nous font penser à la propagande moderne, bien qu'il ne s'agisse encore que d'une certaine forme de manipulation de l'opinion dont on ne redoutait pas les réactions, l'autorité du roi étant incontestée. D'ailleurs les structures en place étaient suffisantes pour que, hormis d'inévitables désertions dans la milice, liées beaucoup plus au besoin d'accomplir les travaux saisonniers de la terre qu'à celui de fuir les dangers des combats, les forces mises en mouvement répondent à l'attente des Etats-majors.

Pierre DUPOUY

LA FABRIQUE DE ST-GERMAIN D'ESTEUIL (33) SOUS LE SECOND EMPIRE

C'est à l'amabilité de notre collègue Pierrette BOS que je dois les informations qui suivent, puisées dans l' « Histoire locale de St Germain d'Esteuil » écrite en 1911 par l'abbé Louis RABY, curé de cette paroisse.

Le 27 août 1854, le Conseil de Fabrique nomme un chantre, le Sr LAMBERT qui, moyennant 120 F par an, est tenu :

- de chanter la messe et les vêpres toutes les fois qu'il en sera requis, soit dimanches et fêtes ou autres jours,
- tous les enterrements et services funèbres, ces derniers pour une rétribution particulière.

Lorsqu'il s'absentera, il devra en prévenir le curé en faisant en sorte que son absence ne coïncide pas avec un jour où il serait obligé de se trouver à l'église.

Le 18 février 1855, les droits et devoirs du sacristain, M. BERARD, sont définis :

- sonner personnellement les cloches. En cas d'impossibilité absolue il serait remplacé par quelqu'un de confiance,
- balayer l'église 2 fois par semaine ainsi qu'épousseter avec soin tous les autels, la chaire et la Sainte Table en tous leurs détails, avec un plumeau et une tête de loup pour les parties élevées, les balais étant à se charge,
- ouvrir les fenêtres de l'église de bonne heure et les fermer le soir, ou plus tôt si le temps venait à changer,
- épousseter toutes les chaises, au moins chaque samedi,
- ratisser les allées du cimetière,
- entretenir la lampe du sanctuaire, la rallumer si elle venait à s'éteindre, la nettoyer à fond chaque samedi,
- faire les quêtes ordinaires dans l'église pour « les pauvres âmes »,
- accompagner le curé, sur sa demande, lorsqu'il va administrer les malades, leur porter le Saint Viatique ou seulement les visiter,
- se rendre à l'église pour les offices chaque fois que le curé l'appelle, servir la messe s'il n'y a personne pour le faire,
- faire la visite de toutes les parties de l'église le soir, avant de fermer la porte,
- s'il avait besoin de se faire remplacer, ce serait par une personne agréée par le curé pour cette absence,
- conserver la clé de l'église : en cas de perte, la remplacer ainsi que la serrure.

En contrepartie de ses obligations, il est autorisé à percevoir :

- un mesureau (12.50 l.) de blé par paire de bœufs ou de vaches de travail détenues chaque famille,
- 0f,50 par an pour celles qui n'ont pas d'attelage.
 - Et de plus. pour chaque enterrement,
- 1f pour la fosse,
- 1f quand il sonnera le chante-pleure, ainsi que
- 1f par service et
- 1f par chante-pleure.
 - Il peut, en outre, se faire payer annuellement, à titre d'honoraires.
 - Il reçoit un vêtement spécial acheté par la Fabrique.

Le 1^{er} janvier 1861 le Conseil de Fabrique institue un nouveau tarif des droits du sacristain, soit :

- un mesureau de blé pour chaque famille ayant un attelage (c'est un allégement), les autres droits restant identiques. Les familles qui refuseraient ce tarif devraient donner :
- 3 f par enterrement,
- 1f par chante-pleure.
- 2 f par fosse (1f,50 pour les familles n'ayant pas d'attelage)
- 2 f par service (-d°-).

Le sacristain doit tenir 2 listes, l'une de ceux qui se sont acquittés, l'autre de ceux ayant refusé. Cette dernière est soumise au Trésorier de la Fabrique pour que le sacristain soit autorisé à faire rentrer les fonds qui lui reviennent.

Si les obligations du chantre ne sont pas trop accaparantes, celles du sacristain en font un précieux auxiliaire du desservant, bien connu de tous le paroissiens et les connaissant bien, apprécié par mille contacts qu'il entretient avec chacun, des enfants aux vieillards.

Le 5 janvier 1862 les abonnements des chaises à 4 f sont supprimés. Les propriétaires de chaises dans l'église peuvent les vendre à la Fabrique, tous les abonnements étant portés à 5 f. Combien de fidèles devaient préférer rester debout durant les offices

Pierre DUPOUY

QUESTIONS

2000/028 ALLEMANDOU

ch. ts renseign. sur la carrière maritime de Louis ALLEMANDOU-LACHAPELLE, capitaine de navires et son + ca 1780-1820 à Bx ou FLOIRAC .

SAVART adh 964

2000/029 BARNABÉ – COUTURE

Ch. Région CONDOM av. 1859 X BARNABÉ/Elisabeth COUTURE (° 12.12.1829 à LAGRAULET du GERS, + 23.11.1895 à MANSENCOME 32)

Claude LOINTIER AGB 693

2000/030 BAYLE – HERBAUT

Ch. asc. de Emmanuel Alphonse BAYLE HERBAUT, né vers 1868 à Bx ou FLOIRAC. Arrivé célibataire au Chili, il y épousa Cataline Claude QUEMENEUR.

Sergio Hernan Riquelme BAYLE – CHILI

2000/031 BERJAUD

ch. o Marie BERJAUD ca 1885, région de BLAYE.

Didier VIOLA – GIF S/ YVETTE 91190

2000/032 BERTRAND

ch. X Pierre BERTRAND/ Louise LOUËT (contremaître de vaisseaux, père de Laurent BERTRAND né le 4.6.1722 à Bx. (Ndlr : réponse dans ce n°).

Henry BERTRAND – TAVERNY 95150

2000/033 BESSON ou BESSOU

rech. Blaise BESSON ou BESSOU né de François et Marguerite CREVIER ou CREVET en 1650 ds la paroisse de CACHIOT ou CUCHIAT, diocèse de PERIGUEUX.

Romain BELLEAU - ST DIZIER 52100

2000/034 BIDOU

rech. asc. Elisa BIDOU ép. PAIGNIEN, née à Bx ca 1859. (Ndlr : réponse dans ce n°).

Mme GRISET – PARIS 18°

2000/035 BOURNAC

rech. + à Bx après 1896 de Jean BOURNAC époux de Suzanne LAMBERT ainsi que les états de service militaire de leur fils Jean né à ORDONNAC le 6.10.1870

Cercle Généalogique Brévinçois (44)

2000/036 CAPUS

Ch. o à Bx de CAPUS Elisabeth , mariée vers 1800 à Jean SEGUIN, décédée après 1825.

Georges GIBERT – LA MULATIERE 69350

2000/037 CONTE

rech. + à BX CONTE ou COMPTE Jean né le 10.5.1765 à Bx St Michel.

Georges CONTE – adh. 719

2000/038 CONTE

rech. + à Bx André CONTE né le 11.5.1800 à Bx.

Georges CONTE – adh. 719

2000/039 DARQUÉ

rech. à Bx X DARQUÉ Joseph/THOUVENIN Marie ca 1860

Danielle FLEURET – St PARDOULT 17400

2000/040 DAUCHE

rech. date et lieu de naissance de DAUCHE Elisabeth ca 1776/1777, X à Jean CAZEAUX le 12.4.1806 à GRADIGNAN, ainsi que le X de ses parents DAUCHE Jean/THIBART Marie Louise

Martine TARRIT adh. 958.

2000/041 DELPEYROU – LAPORTE

Rech. asc. du couple Jean DELPEYROU (° 16.1.1861 à St Genies, 24) / Jeanne LAPORTE (° 20.7.1854 à Froissans, 24).

Michel DELPEYROU – adh.973

2000/042 DOULIEU – RIEUMAJOU
Ch. région CONDOM av. 1789 X Jean DOULIEU (°ca 1763, + 22.11.1805 à Valence s/ Baïse) avec Dominique RIEUMAJOU

Claude LOINTIER – adh 693

2000/043 DUFOUR
Rech. asc. Guillaume DUFOUR né le 25.8.1845 à MERIGNAC (33) – (Ndlr : réponse dans ce n°)
Mr CHAUVIERE GIF S/ YVETTE 91190

2000/044 DULAS
Rech. date et lieu de X av. 1849 de Louis DULAS et Marie HERISSE, ils ont eu au moins 1 fille Jeanne ° le 22.3.1849 au BARP.

Martine TARRIT adh. 958

2000/045 DUMAS
Ch. ° ca 1750 à Bx et + de Jeanne DUMAS épouse de Louis ALLEMANDOU. Egalement ° et + de son père Jean DUMAS X à Bx le 10.4.1746 mais habitant ARBANATS.

Mme SAVART Adh. 964

2000/046 DUPUYS
Rech. ttes informations s/ le Sieur Pierre DUPUYS, Seigneur de la Couronne, époux de Anne Cécile STEENVORDE. Il résidait vraisemblablement dans la paroisse de CAPLONG en 1704.

Bernard HOUVENAGHEL – ECCKE 59114

2000/047 EUGENE - TOURNADE
Rech. + à MONSEGUR de Paul EUGENE ca 1870-1890 et de sa femme Jeanne TOURNADE ca 1890 .

Danielle FLEURET – St PARDOULT 17400

2000/048 FORSAN - CADUC
Rech. ° et + FORSAN Pierre de PARCOUL (24) X Bx le 7.2.1764 à CADUC Marthe de LANDAU en BENAUGE.

Georges CONTE adh. 719

2000/049 GASTELLOU
Rech. LACANAU ou environ acte de + av. 1908 de GASTELLOU Catherine et après 1882 de GASTELLOU Martin .

Nicole DUPHIL - ST MAXIMIN 83470

2000/050 GIRAUD - FERRET
Rech. X GIRAUD Guillaume / FERRET Jeanne (1802 – 1830) à Bx. (Ndlr : Rép. dans ce n°)
M. Th. BREMAUD – MARSEILLE 13001

2000/051 HOURTEILLAN - LAFITTE
Ch. région CONDOM av. 1852 X Jean HOURTEILLAN (°21.11.1814 Flarambal) avec Marie LAFITTE.

Claude LOINTIER adh. 693

2000/052 LAMARQUE
Rech. ° à Bx Pierre Clément LAMARQUE ca 1850-1860 fa d'Eugène et Joséphine GABAS.
Pierre LAMARQUE – CESSON SEVIGNE 35510

2000/053 LAMBERT
Rech. X av. 1889 LAMBERT Pierre/ BERNIARD Catherine nés tous deux à BLANQUEFORT et également X parents LAMBERT Antoine/ LESCOS Jeanne .

Nicole DUPHIL adh. 924

2000/054 LANTRES
Rech. date et lieu de X av. 1827 de LANTRES Jean/ CHARRON Marie, ils ont eu au moins 1 fils Pierre ° 9.8.1827 à SALLES .

Martine TARRIT adh. 958

2000/055 LIMOUZIN
Rech. tte information sur descendants de la famille LIMOUZIN ou LIMOUSIN de BLAYE et de Bx (construc. de navires, capitaines), en particulier famille de Jean LIMOUSIN (corsaire) époux de Marie AUTICHAN (famille de voiliers) aux 18° et 19° siècles.

Simone POINT adh. 833

- 2000/056 MARQUET**
Rech. ° à Bx (1810-1820) d'Adèle MARQUET qui épousa en 1850 au Mexique Yves Joseph LE LIMANTOUR, capitaine aux longs cours puis homme politique au Mexique et en Californie.
Alain TERRAS – LORIENT 56100
- 2000/057 MARTINEAU - TAVERNIER**
Rech. ° - X envir. de CARS de MARTINEAU Joseph/ TAVERNIER Marie (Ndlr : rep. ds ce N°)
Didier VIOLA – GIF S/ YVETTE 91190
- 2000/058 MICHELOT - TEYCHENEY**
Rech. X MICHELOT Jean/ TEYCHENEY dont 1 fille Marie ° 30.1.1779 à POMPIGNAC.
Georges CONTE adh. 719
- 2000/059 PERIGNAN DE LAGARDE**
Ch. ttes infos s/ famille PERIGNAN de LAGARDE (PEYRINAND, PEYDRIAND ou PEYRIGNOL) connue en Entre Deux Mers de 1650 à 1988 sur les communes de Cursan, Croignan, La Sauve Majeure, Créon, Camarsac, Genissac, Nerigean.
Xavier DUBOURG adh. 974
- 2000/060 PICAT**
Rech. + à Bx de PICAT Catherine ° le 11.9.1801 à Bx.
Georges CONTE adh. 719
- 2000/061 POMPADOUR**
Rech. ts renseign. historiques sur un dossier dit « secret » concernant Mme de Pompadour.
Cercle Brive Généalogie
- 2000/062 POURQUEY - GARAUD**
Rech. + à Bx après 1865 d'Arnaud POURQUEY et Thérèse GARAUD (Ndlr : rép. dans ce n°)
Fr. PONTIES – VILLAR ST ANSELME 11250
- 2000/063 RIBET - BERGERIE**
Rech. asc. Jean Louis Octave Edmond RIBET X en 1856 à Anne Luce Blanche BERGERIE, premier commis d'économat à l'asile d'aliénés de Bx. (Ndlr : réponse dans ce n°)
Mr RIBET – LA MADELEINE 59110
- 2000/064 ROUBAUD - ARDOUIN**
Rech. enfants du couple Jacques Joseph ROUBAUD/ Catherine ARDOUIN entre 1828 et 1845 à BX.
M. Th. BREMAUD – MARSEILLE 13001
- 2000/065 RULLEAU ou ROULLEAU**
Rech. + Agnès RULLEAU ou ROULLEAU après 1690, région GREZILLAC, née 2.11.1642 de Jean et Agnès JEAN à St Sulpice de Faleyrens X 22.11.1665 à Pierre FAURIE.
Frédéric FAURIE adh. 946
- 2000/066 SECRET**
Rech. + après 1835 Marie SECRET ép. Antoine XANS, région St SULPICE DE FALEYRENS, VIGNONNET.
Frédéric FAURIE adh.946
- 2000/067 SEGALAS - BROUQUEYRE**
Rech. ° ca 1832 Nicolas SEGALAS et son X avec Jeanne BROUQUEYRE ca 1869 à Bx.
Jean LAUSSU - TOULOUSE 31500
- 2000/068 THIBAUD**
Rech. lieu et date de naissance Anne THIBAUD fa de Jean et Marie DUGUET (+ à ST AUBIN DE BRANNE 11.2.1896) ainsi que son X avec Jean FAURIE.
Frédéric FAURIE adh. 946
- 2000/069 THOUMIEUX**
Rech. ts renseign. s/ Marguerite THOUMIEUX (ép. Louis PARVANT). En 1927, veuve, elle était marchande de meubles 26 rue de la pépinière à Bx.
Michelle MESTRE – AUBAGNE 13400
- 2000/070 TOURNADE**
Rech. X à MONSEGUR ca 1840 Pierre TOURNADE/ Marie GAY.
Danielle FLEURET – ST PARDOULT 17400

REPONSES

99/044 MARTIN - NOLLIBOIS

Arnaud MARTIN ° le 16.3.1809 à VIRELADE de Guillaume et Catherine GUERIN X à VIRELADE le 22.1.1839 Jeanne NOLLIBOIS ° le 6.8.1809 à ARBANATS de Jean et Marie TAHENDY.
Geneviève LEMMER

99/048 PELLETIER - DOUCET

Jacques Abrah. PELLETIER fa de + Pierre et Marie Cécile GAMBLIN X à Bx le 22.11.1774 Marie DOUCET fa de Jacinthe et + Philipe GACHAT Descend.: Marie (1775), Pierre (1778), Louis (1780)
Geneviève LEMMER

99/052 ROUTOUROU - BASSIBEY

Gabriel ROUTOUROU ° 17.2.1809 à RIEUPEYROUX (B.P.) de Jean et Marie BEROY X à BIGANOS le 6.8.1842 Jeanne BASSIBEY ° 5.5.1819 à SALLES de Pierre et Marie DUBOURG.
Geneviève LEMMER

99/066 CONTE

Jean COMPTE est né le 24.5.1798 à Bx de Jean et Marie LAMARCHE.
Raymonde BOUCHARD

99/070 FOURNIOL

Joseph Marc Michel FOURNIOL (° 8.6.1798 à Bx de Marc et Jeanne TEXIER) X à Bx le 24.3.1834 Pétronille MIGRON (° 10.11.1816 à LA SAUVE de Jean et Jeanne SERVEN de FALEYRAS).
Andrée CHARRIER

99/080 LAULAND - CALLEN

Pierre LAULAN (° 2.6.1781 à BOURIDEYS de Jean et Catherine BORDESSOULLE) X 6 prairial an XI même lieu, Marie CALLEN qui y est né le 4.12.1785 de François (maire) et Jeanne ARDURAT.
Simone HOURDEQUIN – G. LEMMER

99/081 LAULAND - CARDOUAT

A BOURIDEYS + le 3.7.1832 de Pierre LAULAN et le 4.4.1842 de son ep. Marie CARDOUAT.
Simone HOURDEQUIN

99/083 MASSIAS - BERGLAS

Jean MASSIAS (° 12.9.1838 à LAFITTE,47, de Etienne et Marie MAURON) X à ST LAURENT D'ARCE le 6.1.1862 Marie BERGEON (° 2.12.1837 à PEUJARD,33, de Jean et Jeanne NOUGUERIDE).

France SEYRES

2000/002 AMAT - DEPONS

Mariage AMAT Pierre / DEPONS Anne célébré le 6.2.1740 à MAILLAS (Landes).
J. Michel SOLANS

2000/007 BOURGUIGNON - LABRIE

X 5.2.1755 à ST JEAN de BAZAS de Nicolas BOURGUIGNON / Françoise LAPRIE, ss filiation XX 16.6.1761 de Nicolas BOURGUIGNON (veuf en 2^{ème} noces de Fr. LAPRIE fa de + François et Marguerite FABRE) avec Marie GUINARD.

J.Michel SOLANS

2000/013 DEMAY - JAMAIN

Jean DEMAY (° 8.12.1855 à St YRIEX,87) X à Bx le 13.8.1885 Marie Louise Angèle JAMAIN (°6.12.1855 à Bx de Barthélémy et Marie LAGARDE de TALENCE).
Marcelle SOUNY

2000/19 LAUNAY - GAUDENS

Demande de passeport faite à Bx le 23.8.1839 pour la NOUVELLE ORLEANS par Sébastien LAUNAY originaire de CASTRES.

Marcelle SOUNY

2000/021 LEONARD - MERLET

Jean LEONARD (° 4.11.1844 à LESPARRE de François et Marguerite MUSSET X à LESPARRE le 20.1.1866 Françoise MERLET (° 10.9.1849 à LESPARRE de Pierre et Marie FONTANEAU).
M. Claire de STE AFFRIQUE

2000/023 MOURGUET - GABAROCHE

Jean MOURGUET X à St VIVIEN DE MEDOC le 28.10.1861 Catherine GABAROCHE (° 1.8.1839 à ST VIVIEN de Jean et Marie ROY).

Simone HOURDEQUIN

2000/027 REY - LASSERRE

Jean REY (° 27.1.1843 au BARP de Pierre et Marguerite BOURRIEU) X à Bx le 11.6.1870 Marie Lucie LASSERRE (° 10.4.1851 à Bx de Pierre et Perrine MAHO) . Pierre LASSERRE (° 13.5.1816 à MONTASTRUCQ, 65) X à Bx le 27.1.1817 Perrine MAHO (° 25.4.1817 à BAUD,56).

Arlette BESSON

2000/032 BERTRAND

Pierre BERTRAND (° 8.2.1696 à Bx de Bernard et Marguerite LARRIN) X à Bx le 14.12.1719 Louise LOUET de la paroisse St Michel.

Marie Joséphe BOST

2000/034 BIDOU

Elisa BIDOU ° à Bx le 5.11.1860 de Pierre et Marie PERRARD mariés à Bx le 14.10.1858 .

Marie Joséphe BOST

2000/043 DUFOUR

Guillaume DUFOUR est fils de Jean (° 27 floréal an III, + 8.2.1857 à MERIGNAC) X à MERIGNAC le 23.9.1833 Jeanne AUMAILLEY (+ 7.6.1886 à MERIGNAC).

France SEYRES

2000/050 GIRAUD - FERRET

A Bx X le 7.4.1813 de Guillaume GIRAUD (° à Bx le 12.2.1781 de Pierre et Marie BRISSOU) et de Rose FERRET (° 8.7.1786 à Bx de Bernard et Marguerite MANDON).

France SEYRES

2000/057 MARTINEAU - TAVERNIER

Joseph MARTINEAU (° 23.12.1844 à MOMBRIER de Joseph et Marie MARTINEAU) X à CARS le 15.2.1868 Marie TAVERNIER (° le 9.5.1850 à CARS de Jean et Marie MILLIAU).

Geneviève LEMMER

2000/062 POURQUEY - GARRAUD

+ à Bx le 16.11.1872 de Thérèse GARRAUD et le 24.8.1879 de son époux Arnaud POURQUEY.

France SEYRES

2000/063 RIBET - BERGERIE

J. Louis RIBET (° le 11.6.1830 à VALDEVIE, 50) X à Bx le 27.4.1865 Anne Luce BERGERIE (° le 5.3.1845 à Bx de André et Anne DROUILLARD).

France SEYRES

LA MAISON DU ROI - PENSIONS SUR LE TRESOR

FEL Marie – Baptisée le 31 octobre 1713 en l’Eglise métropolitaine de la Majestat St André de Bordeaux, fille de Henri FEL, organiste et de Françoise ROUX. Pension accordée en considération de ses services en qualité de musicienne ordinaire de la Chambre du Roi (en octobre 1779 elle vivait faubourg de la Conférence à Chaillot).

FOUQUES Jean Joseph – Baptisé le 04/04/1716 paroisse St Jean d’Estampes, autrefois de La Brède, diocèse de Bordeaux, fils de Bernard FOUQUES et de Catherine PRIEU. Pension accordée à titre de subsistance et pour lui tenir lieu de retraite en qualité de garçon de bureau du Roi, à compter de la suppression des offices de la Maison du Roi en octobre 1780 (marié à Paris, paroisse St Jean en Grève, date et conjoint non précisés).

(Cercle généalogique de Versailles et des Yvelines n° 49)

GIRONDINS MARIÉS OU DÉCÉDÉS AILLEURS

Lieu d'origine	Personne concernée	Acte	Observations
(33) AILLAY AILLAS ?	JONQUET Jean	D 02.10.1820 (11) Narbonne	24 ans, fusilier dans la Légion de Gironde, 2 ^{ème} bat. 2 ^{ème} Cie, + à l'hôpital civil.
(33) AMBARES	ORAN Mathieu	D 10.02.1833 (11) Narbonne	21 ans, fusilier dans la légion de Gironde, 4 ^{ème} bat. 2 ^{ème} Cie, fs de Pierre, brassier, et Eloïse Faysan, + à l'hôpital civil.
(33) AURIOLLES	CHANTEAU Pierre	D 24.07.1820 (11) Narbonne	28 ans, caporal de la Légion de Gironde, fs de Mathieu et Marguerite Soulac, + à l'hôpital civil.
(33) BORDEAUX	DUPETIT Pierre	M 25.09.1737 (42) Saint-Etienne	36 ans, perruquier, vf de Marie-Thérèse Fogeat, fs de Jean, Mtre perruquier à Bordeaux et + Jeanne Thomas, x IGONET Marie, fa de + René, marchand et Jeanne-Marie Girou.
(33) BORDEAUX	BOISSAC Laurent	D 18.06.1820 (11) Narbonne	24 ans, fusilier à la Légion de Gironde, 1 ^{er} bat., 2 ^{ème} cie, + à l'hôpital civil.
(33) BORDEAUX	DUPONT Pierre	D 29.10.1820 (11) Narbonne	23 ans, caporal dans la Légion de Gironde, 1 ^{er} bat., 6 ^{ème} Cie, + à l'hôpital civil.
(33) BORDEAUX	SOLON Joseph	D 20.07.1811 (11) Narbonne	40 ans, canonnier au 3 ^{ème} régt. d'infanterie légère, + à l'hôpital civil.
(33) BORDEAUX	SARROT Pierre Thomas	D 03.10.1811 (11) Narbonne	21 ans, matelot à Toulon. + à l'hôpital civil.
(33) BORDEAUX	FOUQUET Pierre	D 29.03.1814 (11) Narbonne	24 ans, grenadier au 59 ^{ème} R.I. de ligne, + à l'hôpital civil.
(33) BORDEAUX Ste Colombe	COUSTAIN Jacques	CM 01.08.1617 (17) Candé	Maître meunier, fs de + Pierre et de + Jehanne Ytey, dt sur le port de Tonnay-Charente, x CHARRUAULT Marie, ° à Ouzillacq sur Fontayne, près Jonzacq, dt au logis noble de Candé, fa de + Jacques et de + Marie Meneault, (Me Sébastien Poitevin, notaire à Candé)
(33) BORDEAUX Ste Eulalie	GUILLART François	M 09.06.1787 (64) Salies	60 ans, mtre bouchonnier, dt à Cauneille, fs de + François et + Jeanne Pevono, x BOUILLON Andrée, 40 ans, ° St Julien de Labarthe, dioc. de Comminge, fa de + Jean et Anna Casaus.
(33) BORDEAUX St-Michel	DURAND Pierre	M 24.01.1730 (42) Saint Héand	Fs de Gabriel et Marguerite Andrieu, x RIVOLLIER Antoinette, de St-Héant, fa de Jacques et Catherine Bruyère. CM 09.01.1730 Me Barieux
(33) CARIGNAN	DURET Marsaud	D 07.08.1692 (17) St-Trojan	Matelot, mort de maladie à bord de la "Marie".
(33) CASTILLON	PIERRE Alexis	D 26.07.1820 (11) Narbonne	25 ans, fusilier dans la Légion de Gironde, + à l'hôpital civil.
(33) CAUDERAN (Bordeaux)	AIME Antoine	D 04.08.1811 (11) Narbonne	23 ans, fusilier au 10 ^{ème} R.I. de ligne. + à l'hôpital civil.
(33) CUDOS	LANOZE Pierre	D 18.08.1820 (11) Narbonne	21 ans, fusilier dans la Légion de Gironde, 2 ^{ème} bat. 5 ^{ème} Cie, + à l'hôpital civil.
(33) GOULEE EN MEDOC	BESSON Pierre	D 11.01.1680 (17) St-Trojan	20 ans, matelot.
(33) HAUX	MARTIN Pierre	M 04.06.1881 (91) Juvisy sur Orge	° 15.02.0855, employé au chemin de fer d'Orléans, fs de Mathieu, propriétaire, et Marie Bertrand, x PINOT Julie Hélène, ° 06.08.1864 à Juvisy, fa de Pierre Achille, jardinier.
(33) LANGON	IZAUTE Pierre	D 10.08.1860 (17) St-Trojan	29 ans, maître au cabotage, commandant le gabarre " Jeune Firmin", naufragé le 8/12 épux de Jeanne Castelbert, dmt à Bordeaux, fs naturel d'Anne Izaute.
(33) LE PIAN MEDOC	LABAT Pierre	D 29.04.1813 (11) Narbonne	20 ans, conscrit de 1814, destiné à Marine Toulon, fs de + Raymond et + Madeleine Desanges, + à l'hôpital civil.

(33) LIBOURNE	DUBOIS Elie	D 09.1770 (17) St-Trojan	46 ans, matelot, epx de Catherine Berger, mort à bord de "La Jeanne Frippe".
(33) PLASSAC	BONFILS Jean	D 01.03.1747 (17) St-Trojan	26 ans, marin, trouvé mort de gelée dans sa barque, fs de Pierre et Marguerite Minier.
(33) PLASSAC	PINBEUF Jean	D 13.05.1768 (17) St-Trojan	35 ans, trouvé noyé à la côte.
(33) PUJOLS	LATTE Pierre	M 28.12.1797 (44) Chateaubriant	Caporal, ° 21.10.1777, fs d"Antoine et Isabeau Dutour, x NOURY Michelle, tailleuse, ° 22.12.1769 à (35) Bain de Bretagne, fa de René et Marie Pauverd
(33) SAINT EMILION	LESCOURS Jean	M 29.07.1798 (44) Chateaubriant	° 12.07.1772, fs de Jean et Jeanne Gausseur x POINSARD Marie-Jeanne ° 09.01.1781 à Chateaubriant, fa de + Guillaume et Marie Chasseloup
(33) SAINT GERMAIN	VARSAL Marc	D 24.08.1720 (11) Narbonne	20 ans, sergent dans la Légion de Gironde, + à l'Hôpital civil.
(33) SAINT MACAIRE	CAZENAVE Jean	M 17.12.1794 (64) Bayonne	23 ans, x ETCHEVERRY Claude, native de Beyrie sur Joyeuse
(33) SAINT MACAIRE	POUSTAIS André	D 15.08.1820 (11) Narbonne	24 ans, tambour dans la Légion de Gironde, + à l'hôpital civil.
(33) SAINT PARDON	LAFOND Mathurin	D 13.01.1693 (17) St-Trojan	Ayant fait naufrage le 23.12.1692 à Maumusson.
(33) SAINT SAUVEUR	BERNARD Jean	D 18.02.1698 (60) Chevreville	25 ans, fils de Nicolas, soldat de la cie de mortier de troupe, régiment Debelle, inhumé à Sennevières.
(33) ST ANDRE DE CUBZAC	CHAILLOU Claude	M 25.04.1724 (64) Bayonne	Vf de Jeanne Detchenique, x BASTEROTTE Marthe
(33)SAINT MEDARD D'EYRANS	ROBIN Pierre	M 30.03.1799 (44) Ancenis	° 19.02.1772, fs de + Guillaume et Elisabeth Desteincq x PRIOU Yvonne ° 20.05.1779 à Ancenis, fa de Claude et Anne Robert
(33) TALENCE	CHABANEOU Jean	M 03.02.1803 (40)St Vincent de Tyrosse	Vf de Jeanne Castet, x LICHAU Jeanne fa de Leon et Catherine Dussau
(33) TALENCE	CHABANEOU Jean	M 14.09.1803 (40)St Vincent de Tyrosse	Vf de Jeanne LICHAU? FS DE Jean et Petronille Talet x LARRERE Catherine fa de Dominique et Cécile Clavière

A PROPOS DES LISTES « ECLAIR »

Bulletin après bulletin, nous publions les " Listes Eclair " que nous ont envoyées certains de nos adhérents, trop peu nombreux, hélas, même parmi les plus anciens : à ce jour nous n'avons publié que 86 listes, en comptant celles des membres qui ont quitté l'association . Or nous accueillerons bientôt le millièmè adhérent depuis la fondation des A.G.B.!

Nous engageons donc ceux qui le peuvent à nous faire parvenir la leur . C'est une question de solidarité, le but de ces généalogies rapides étant de mettre en relation les lecteurs de notre bulletin qui au cours d'une période donnée, ont eu des ancêtres portant le même patronyme et vivant dans le même commune, ce qui peut faciliter leurs recherches. Beaucoup de généalogistes se sont découvert ainsi des "cousins et cousines" et par des échanges fructueux ont pu ajouter des branches à leurs arbres.

Les nouveaux adhérents trouveront dans nos bulletins des modèles de ce que nous leur demandons et pour la rédaction de ces listes, nous vous rappelons les instructions données par Mr Loiseau dans le bulletin N° 60 de Mars 1998 :

" Le document doit comporter quatre colonnes :

- 1° le patronyme étudié
- 2° la période étudiée
- 3° le code du département ou du pays de référence
- 4° le nom de la commune étudiée

et autant de rangs qu'il y a

- 1° de patronymes étudiés
- 2° de communes étudiées

La période étudiée va de la date la plus ancienne concernant le patronyme à la date la plus proche qu'il existe ou non des lacunes entre ces points de repère. Si la date la plus ancienne n'est connue que très approximativement, indiquer le siècle, mais ne pas mettre de points d'interrogation.

Il ne sert à rien d'y faire figurer des événements n'ayant pas de rapport avec la population locale, par exemple: décès de militaires à la guerre ou dans un hôpital éloigné, naissances d'un enfant dans un lieu où l'on sait que la famille n'a aucune attache.

A ce propos, il convient que le "de cujus" à partir duquel est établie la liste soit l'adhérent ou son conjoint et non un des petits-enfants, comme il arrive parfois dans celles que nous recevons. Dans le cas de généalogies saisies sur ordinateur, nous souhaiterions recevoir les Listes Eclair sur disquette et non sur papier, sorties sur imprimante, pour ne pas avoir à les saisir à nouveau.

Mais les Listes Eclair n'ont d'intérêt que si l'on peut joindre ceux qui les ont rédigées, ce qui n'est pas le cas s'ils ont quitté l'association ou s'ils sont décédés. C'est pourquoi il est nécessaire de les compléter par ce que nous appelons des "Généalogies Complètes" ou "Liste des Ascendants". Pour ceux qui sont informatisés, leur ordinateur les leur fournira instantanément .

Pour les autres, c'est un peu fastidieux, mais cela leur permet de faire le point sur leurs ascendants! Ils peuvent se procurer au siège et faire photocopier un imprimé que nous avons mis au point il y a quelques années, et qui se présente sous la forme suivante :

NOM :

N° d'adhérent A.G.B. :

N° SOSA : (pair)	N° SOSA : (impair)
Profession, titre	Profession, titre
° : Date Commune Paroisse N°dept.	° : Date Commune Paroisse N°dept.
X : " " " "	X : " " " "
+ : " " " "	+ : " " " "

Cette liste est réalisée sur deux colonnes : celle de gauche pour les numéros pairs, celle de droite pour les numéros impairs, de sorte que les deux cases d'une ligne soient occupées par les conjoints d'un seul couple.

Lorsque, dans un couple, l'un des époux est inconnu, il convient de laisser vide la case correspondante, mais lorsque les deux conjoints sont inconnus, il faut porter directement sur la ligne suivante le plus prochain couple dans la numération dont au moins l'un des conjoints est connu.

Les lignes manquantes ou incomplètes pourront ultérieurement faire l'objet de liste de mise à jour ne comportant que les N° SOSA objets de complément.

En cas de mariage multiple, il y a lieu d'indiquer seulement, après le signe X, le numéro du mariage concerné par l'ascendance.

Exemple :

N° 196	N° 197
LEFAUR Gabriel	REILLAT Anne
Profession : Cultivateur	Profession :
O: 20/10/1761 Saint Moreil (23)	O: 18/11/1766 Saint Moreil (23)
X: 17/02/1781 Saint Moreil (23)	
+: 27/10/1796 Saint Moreil (23)	+: 31/08/1832 Saint Moreil (23)

Adhérent N° 725 : ALBESPY Monique

Généalogie Monique Guyot

PATRONYMES	PERIODE	DEPT	LIEUX ETUDIES
ABADIE	1941-1941	65	BEAUCENS
ABADIE	1782-1810	65	CHEUST
ABADIE	1884-1884	91	ETAMPES
ABADIE	1837-1886	65	JUNCALAS
ABADIE	1848-1848	65	LUGAGNAN
ABADIE	1730-1730	65	OURDIS
ABADIE	1908-1908	75	PARIS V°
ABADIE	1919-1919	75	PARIS VI°
ABADIE	1923-1923	75	PARIS X°
ABADIE	1918-1918	75	PARIS XIV°
ABADIE	1964-1964	65	VILLELONGUE
ABADIE	1874-1874	95	VILLIERS-LE-BEL
ABADIE- BARBE	1704-1704	65	JUNCALAS
ABADIE- BARBE	1683-1762	65	OURDIS
ABBADIE	1681-1687	65	OURDIS
d'ABBADIE	1641-1641	65	JUNCALAS
d'ABBADIE	1520-1520	65	LYAS
d'ABBADIE	1539-1688	65	OURDIS
d'ABBADIE (NOBLE)	1460-1612	65	OUZOUS
d'ABBADIE- MIRANDE	1607-1651	65	OURDIS
ALLANIC	1749-1749	56	SEGLIEN
ANVRE	1733-1733	27	LE GROS THEIL
ARRIBES	1784-1784	65	CHEUST
ARRIBES	1719-1740	65	SERE-EZ-ANGLES
ARTIGANAVE	1759-1892	65	JUNCALAS
ARTIGANAVE	1732-1732	65	ORINCLES
AUBOURG	1757-1757	27	LE GROS THEIL
AUROUX	1698-1762	78	CHANTELOUP-LES- VIGNES
BARBE	1681-1697	65	OURDIS
de BARETGE	1530-1530	65	VIEUZAC
BARROIS	1707-1785	78	CHANTELOUP-LES- VIGNES
BASSIER	1680-1733	78	CHANTELOUP-LES- VIGNES
de BASTE	1683-1683	28	BLEURY
BAUDIC	1683-1746	56	CLEGUEREC
BAUDIC OU BODIC	1762-1762	56	SILFIAC
BEAUVAIS	1936-1936	93	BOBIGNY
BEAUVAIS	1840-1840	18	NANCAY
BEAUVAIS	1852-1852	45	ORLEANS
BEAUVAIS	1851-1851	45	PATAY
BEAUVAIS	1728-1836	18	VIERZON
BEAUVAIS	1874-1874	95	VILLIERS-LE-BEL
de BERIE OU VERGES	1520-1520	65	VILLELONGUE
BERTHO	1744-1820	22	PERRET
BIGOT	1691-1796	28	LETHUIN
BIGOT	1815-1815	28	MAISONS
BILLARAUD	1703-1755	28	LETHUIN
BLIN	1782-1894	28	MAISONS
BLIN	1684-1786	28	MONDONVILLE
BORDEREAU	1757-1824	72	TASSE
BORDIER	1752-1752	28	ST-SYMPHORIEN
BOUCHET	1702-1702	28	LETHUIN
BOURDEAU	1718-1779	28	MONDONVILLE
BOUTE	1751-1751	28	MAISONS
de BRUA	1655-1655	65	JUNCALAS

PATRONYMES	PERIODE	DEPT	LIEUX ETUDIES
BUNEL	1831-1842	27	EPREVILLE
BUNEL	1881-1881	78	HARDRICOURT
BUNEL	1728-1787	27	LE GROS THEIL
BUNEL	1882-1882	78	MEULAN
BUNEL	1911-1911	75	PARIS XX°
BUNEL	1858-1861	27	STE-COLOMBE-LA- CAMPAGNE
CALASTREME	1600-1600	65	JUNCALAS
CALASTREME	1687-1687	65	OURDIS
CALASTREME DITE de LAYUS	1644-1681	65	OURDIS
CANU	1724-1822	27	STE-COLOMBE-LA- CAMPAGNE
CANU	1798-1798	27	STE-COLOMBE-LA- CAMPAGNE
CARASSUS	1655-1655	65	JUNCALAS
CARASSUS- FORAN	1756-1800	65	LOUZOURM
CARASSUS- FORAN	1734-1734	65	OURDON
CARASSUS- SAJOUS	1810-1829	65	JUNCALAS
CARASSUS- SAJOUS	1784-1784	65	LOUZOURM
CASSEGRAIN	1719-1795	28	TERMINIERS
CATOIS	1816-1816	27	BEAUMONT LE ROGER
CATOIS	1771-1771	27	LE NOYER EN OUCHE
CHABOT	1733-1764	28	BERCHERES- L'EVEQUE
CHABOT	1700-1700	28	BETHOVILLIERS
CHAPPEE	1663-1770	78	JUZIERS
CHARDON	1679-1709	45	COINCES
CHARDON	1755-1755	28	TERMINIERS
CHARPENTIER	1677-1800	78	JUZIERS
CHARTRAIN	1683-1716	28	BLEURY
CHAUSSIDIER	1849-1849	28	LUTZ
CHAUSSIDIER	1832-1832	45	PATAY
CHAUSSIDIER	1728-1802	28	THIVILLE
CHENU	1660-1742	28	TERMINIERS
CHERET	1695-1798	28	LETHUIN
CHERET	1792-1827	28	MAISONS
CHOTARD	1802-1802	72	ASNIERES/VEGRE
CHOTARD	1779-1779	72	TACE
CHOTARD	1741-1784	72	TASSE
COISNON	1740-1740	72	PIRMIL
COLAS	1778-1814	18	VIERZON
COQUENHAUF	1736-1743	56	CLEGUEREC
COQUENHAUF	1790-1790	56	STE-BRIGITTE
COSME	1743-1771	28	TERMINIERS
COSNARD	1806-1879	72	ASNIERES/VEGRE
COSNARD	1776-1776	72	AVOISE
COTTIN	1680-1741	78	CHANTELOUP-LES- VIGNES
COUDRET	1688-1736	28	BERCHERES- L'EVEQUE
COUMEDUDER E DIT LARTIGUE- DESSUS	1740-1740	65	SERE-EZ-ANGLES
COURAGE	1731-1808	27	LE GROS THEIL
COUVRET	1650-1757	28	TERMINIERS

PATRONYMES	PERIODE	DEPT	LIEUX ETUDIES
DELAPLANCHE	1741-1741	27	STE-COLOMBE-LA-CAMPAGNE
DENIS	1728-1793	18	VIERZON
DESCARTES	1710-1710	78	CHANTELOUP-LES-VIGNES
DESCHAMP	1688-1764	28	BERCHERES-L'EVEQUE
DESCHAMP	1810-1844	28	BLEURY
DESCHAMP	1729-1786	28	FRANCOURVILLE
DESCHAMPS	1871-1871	28	CHARTRES
DESCHAMPS	1836-1843	28	MAISONS
DESCHAMPS	1911-1911	75	PARIS V°
DESCHAMPS	1867-1867	75	PARIS VI°
DESCHAMPS	1814-1814	28	ST-SYMPHORIEN
DOUCET	1679-1679	45	COINCES
DROISNEAU	1693-1714	72	TASSE
DUCHON	1705-1716	28	DENONVILLE
DUCHON	1746-1843	28	MAISONS
DUFOUR OU DU HOUR	1630-1630	65	VIER
DUPRE	1748-1748	28	TERMINIERS
DUPUIS	1706-1706	78	CHANTELOUP-LES-VIGNES
DURAND	1720-1746	28	MAISONS
EDY	1709-1771	56	SAINT-AIGNAN
ESNAULT	1763-1763	28	THIVILLE
d'ESTIBAYRE	1612-1612	65	OUZOUS
d'ESTIBAYRE (NOBLE)	1469-1610	64	PONTACQ
FAULIBE	1768-1768	28	LETHUIN
FLEURY	1687-1687	28	FRANCOURVILLE
FOIRET	1721-1721	28	MONDONVILLE
FOUSSET	1640-1818	28	TERMINIERS
GALAN DITE CARITE	1759-1759	65	JUNCALAS
GALAN-SABAT	1781-1857	65	CHEUST
GALLARD	1675-1675	28	TERMINIERS
GAUCHERON	1709-1711	45	COINCES
GAUCHERON	1739-1810	28	TERMINIERS
GAUCHET	1674-1674	28	TERMINIERS
GAYON	1645-1645	28	FRANCOURVILLE
GERBAULT	1754-1754	18	REUILLY
GERBAULT	1734-1754	18	VIERZON
GIROULT	1864-1864	28	LUTZ
GONNIN	1720-1720	18	MEHUN
GONNIN	1744-1824	18	VIERZON
GOJARD	1753-1753	27	STE-COLOMBE-LA-CAMPAGNE
GOURDENNE	1772-1772	56	SILFIAC
GRANDIN	1668-1693	78	JUZIERS
GRELET	1710-1710	28	MAISONS
GUILBERT	1794-1794	27	COMBON
GUILBERT	1925-1925	93	LE BLANC-MESNIL
GUILBERT	1822-1858	27	STE-COLOMBE-LA-CAMPAGNE
GUILLEMOT	1859-1859	22	LESCOUET
GUILLEMOT	1911-1911	93	ROMAINVILLE
GUILLEMOT	1701-1785	56	SEGLIEN
GUILLEMOT	1854-1854	56	SEGLIEN
GUILLEMOT	1726-1883	56	SILFIAC
GUILLO	1822-1822	56	SILFIAC
GUILLON	1724-1750	45	ARTENAY
GUILLON	1800-1800	28	TERMINIERS
GUILLONT	1831-1831	27	EPREVILLE
GUILLONT	1812-1812	76	ROUEN
GUILLONT	1803-1803	27	SEBECOURT
GUIOT	1690-1869	78	CHANTELOUP-LES-VIGNES
GUYOT	1941-1941	65	BEAUCENS
GUYOT	1853-1898	78	CHANTELOUP-LES-

PATRONYMES	PERIODE	DEPT	LIEUX ETUDIES
			VIGNES
GUYOT	1923-1923	93	LE BLANC-MESNIL
GUYOT	1925-1925	93	LE BLANC-MESNIL
GUYOT	1949-1949	93	LE BLANC-MESNIL
GUYOT	1946-1946	65	LOURDES
GUYOT	1946-1946	65	LOURDES
GUYOT	1882-1882	78	MEULAN
GUYOT	1891-1891	78	MEULAN
GUYOT	1913-1920	75	PARIS XX°
GUYOT	1970-1970	65	VILLELONGUE
HAMEL	1709-1737	78	CHANTELOUP-LES-VIGNES
HARENG	1733-1742	27	LA SALLE COQUEREL
HERET	1716-1804	28	BLEURY
HERET	1748-1748	28	ST-SYMPHORIEN
HUE	1697-1788	27	LE GROS THEIL
JACQUES	1800-1800	56	PLOERDUT
JACQUES	1732-1787	56	SEGLIEN
JACQUES	1822-1831	56	SILFIAC
JAVAUT	1748-1748	28	ST-SYMPHORIEN
de LA FOSSE	1716-1716	78	CHANTELOUP-LES-VIGNES
LA LOUE	1645-1729	28	FRANCOURVILLE
de LA PENNA (NOBLE)	1453-1453	65	SERE-ARGELES
LABONNE	1667-1751	78	JUZIERS
LACAZE	1718-1718	65	ASPIN-EN-LAVEDAN
LARRIEU	1570-1630	65	GEU
LARRIEU	1673-1673	65	JUNCALAS
LARTIGUE	1752-1820	65	CHEUST
LARTIGUE-DESSUS	1650-1759	65	CHEUST
LATRILLE	1673-1673	65	JUNCALAS
LATRILLE DITE LARRIEU	1688-1688	65	GEU
LATRILLE DITE LARRIEU	1704-1704	65	JUNCALAS
LATRILLE DITE LARRIEU	1748-1748	65	OURDIS
LE BAIL	1769-1769	56	LANGOELAN
LE BAIL	1740-1805	56	SILFIAC
LE BANNIER	1734-1734	72	ASNIERES/VEGRE
LE BAS	1697-1697	27	LE GROS THEIL
LE BAUEC	1726-1726	56	SILFIAC
LE BIS OU LE BRAY	1755-1755	56	SEGLIEN
LE BOULAIRE	1789-1789	56	SILFIAC
LE BRETON	1705-1705	28	DENONVILLE
LE BRIS	1718-1769	22	MUR DE BRETAGNE
LE BRIS	1756-1760	56	SAINT-AIGNAN
LE BRIS	1841-1841	56	SILFIAC
LE BRIS	1780-1793	56	STE-BRIGITTE
LE CLOIREC	1744-1744	56	SEGLIEN
LE DENTEC	1814-1818	22	PERRET
LE DENTEC	1744-1852	56	SILFIAC
LE DENTEC	1854-1854	56	STE-BRIGITTE
LE FORT	1750-1750	45	ARTENAY
LE FORT	1710-1778	28	TERMINIERS
LE FUR	1769-1770	56	LANGOELAN
LE FUR	1744-1830	56	SEGLIEN
LE FUR	1792-1903	56	SILFIAC
LE GUELLAN	1759-1759	56	SILFIAC
LE HUEC	1756-1795	56	SEGLIEN
LE HUEC	1729-1746	56	SILFIAC
LE MAGADO	1718-1805	56	SILFIAC
LE MOING	1721-1740	56	SILFIAC
LE PRIOL	1721-1797	56	SEGLIEN
LE ROCH	1777-1777	56	SEGLIEN

PATRONYMES	PERIODE	DEPT	LIEUX ETUDIES
LE ROCH	1726-1838	56	SILFIAC
LE ROI	1744-1830	72	ASNIERES/VEGRE
LE ROY	1734-1734	72	ASNIERES/VEGRE
LE SCODAN	1721-1760	56	CLEGUEREC
LE SCODAN	1780-1790	56	STE-BRIGITTE
LEBOUC	1773-1893	72	ASNIERES/VEGRE
LEBOUC	1740-1742	72	PIRMIL
LEBOUQ	1839-1839	72	ASNIERES/VEGRE
LEBOUQ	1908-1908	75	PARIS V°
LEBOUQ	1867-1867	75	PARIS VI°
LEBOUQ	1912-1912	75	PARIS XIV°
LEBOUQ	1881-1881	75	PARIS XV°
LEBOUQ	1960-1960	65	VILLELONGUE
LEFEVRE	1722-1741	28	TERMINIERS
LEMONNIER	1693-1773	72	TASSE
LEVIEL	1811-1895	78	CHANTELOUP-LES-VIGNES
LEVIEL	1636-1794	78	JUZIERS
LHOMME	1797-1797	28	LETHUIN
LOMME	1810-1810	65	CHEUST
LOMME	1748-1770	65	GAZOST
LONGE	1703-1817	78	CHANTELOUP-LES-VIGNES
LOUIDION	1693-1693	78	JUZIERS
LOZEACH	1747-1747	56	SAINT-AIGNAN
LOZEACH	1829-1829	56	SILFIAC
de MAJOURAU	1593-1593	64	PONTACQ
de MAJOURAU	1611-1611	65	VIEUZAC
de MAJOURAU (NOBLE)	1563-1563	65	VIEUZAC
MALLET	1683-1683	78	JUZIERS
MAREST	1728-1728	27	LE GROS THEIL
MARIN	1707-1707	78	CHANTELOUP-LES-VIGNES
MARIN	1658-1742	78	JUZIERS
MARIO	1888-1888	44	FROSSAY
MARIO	1923-1923	93	LE BLANC-MESNIL
MARIO	1907-1924	93	ROMAINVILLE
MARIO	1700-1883	56	SILFIAC
MARIO	1818-1818	56	SILFIAC
MARIO	1785-1785	56	STE-BRIGITTE
MARIO	1975-1975	93	VILLEPINTE
MARTIN	1686-1686	28	TERMINIERS
MIRANDE	1631-1631	65	JUNCALAS
MORISSET	1710-1848	78	CHANTELOUP-LES-VIGNES
MORNET	1720-1795	18	VIERZON
MOULIN	1755-1791	28	MONDONVILLE
OSMONT	1735-1735	27	SAINT-MARS DE FRESNES
OSMONT	1766-1816	27	STE-COLOMBE-LA-CAMPAGNE
PAGE	1755-1755	28	LETHUIN
PAGE NONNE	1764-1764	28	LETHUIN
PARFAIT	1731-1758	18	VIERZON
PASQUIER	1688-1688	78	JUZIERS
PAVART	1790-1790	28	LETHUIN

Adh. N° : 237 Mr et Mme CHARBONNIER Claude

Généalogie Charbonnier

PATRONYMES	PERIODE	DPT	COMMUNES
ACHAIN	1783	33	CARTELEGUE
	1709	33	SAINT-MARTIN-LACAUSSE
AMELIN	1779-1840	33	BRAUD ET SAINT-

PATRONYMES	PERIODE	DEPT	LIEUX ETUDIES
PEURON	1693-1770	56	GUERN
PEURON	1704-1767	56	SEGLIEN
PHILIPPINE	1692-1707	28	BERCHERES-L'EVEQUE
PION	1706-1814	78	CHANTELOUP-LES-VIGNES
PLAINBLED	1698-1756	78	CHANTELOUP-LES-VIGNES
QUENTIN	1710-1742	27	LA SALLE COQUEREL
QUENTIN	1809-1809	27	STE-COLOMBE-LA-CAMPAGNE
QUILLO	1721-1741	56	CLEGUEREC
RENAULT	1728-1728	18	VIERZON
ROBIN	1706-1758	78	CHANTELOUP-LES-VIGNES
ROUAUX	1661-1706	78	JUZIERS
RUBAN	1734-1802	56	SEGLIEN
SABAT	1768-1768	65	JUNCALAS
SABAT	1688-1688	15	SAINT-CERNIN
SABAT DIT GALAN	1808-1808	65	CHEUST
SABAT DIT GALAN	1770-1770	65	GAZOST
SABAT DIT GALAN	1736-1736	65	JUNCALAS
de SAINT-LANNE (NOBLE)	1352-1352	65	TUZAGUET
SAJOUS	1718-1800	65	LOUZOURM
SALVAR	1792-1792	22	LESCOUET
SALVAR	1814-1814	22	PERRET
SAUSON	1738-1738	28	MONDONVILLE
SAVIGNY	1708-1714	78	JUZIERS
SICOT	1913-1913	93	BOBIGNY
SICOT	1830-1851	45	PATAY
SICOT	1743-1849	28	TERMINIERS
THIBAUT	1715-1715	72	TASSE
TORCHEUX	1782-1846	28	BLEURY
TORCHEUX	1752-1756	28	ST-SYMPHORIEN
TRAMASAGUES	1627-1665	65	OURDIS
TREHEUX	1725-1757	78	CHANTELOUP-LES-VIGNES
VAISEUT	1770-1770	72	CHANTENAY
VALIN	1730-1730	78	CHANTELOUP-LES-VIGNES
VELU	1661-1807	78	CHANTELOUP-LES-VIGNES
VIDELO	1707-1768	56	SAINT-AIGNAN
VIDIE	1808-1808	27	COMBON
VIEILLE	1777-1814	72	ASNIERES/VEGRE

PATRONYMES	PERIODE	DPT	COMMUNES
			LOUIS
	1716-1752	33	SAINT-AUBIN-DE-BLAYE
ANDRE	1747-1817	33	GENERAC
ARNAUD	1758	33	DONNEZAC
	1695-1749	33	EYRANS
ARRIVE	1745-1792	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
AUBRY (AUBARIT)	1740	33	MAZION

PATRONYMES	PERIODE	DPT	COMMUNES
BABIN	1788-1804	33	SAINT-GENES-DE-BLAYE
	1754	33	SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE
BARON	1740-1845	33	CAMPUGNAN
	1742-1754	33	CARTELEGUE
	1703-1811	33	EYRANS
	1776	33	SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE
	1894	33	SAINT-GENES-DE-BLAYE
BARRAU	1754	33	SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE
BAZILLE	1748	33	ANGLADE
BENETEAU	1776	33	CARS
BENETEAUD	1856	33	CARS
	1756-1795	33	EYRANS
	1755	33	MAZION
BERGERON	1797	33	SAINT-GENES-DE-BLAYE
BERNARD	1679-1724	33	CARTELEGUE
	1702-1770	33	EYRANS
BERNETIERE	1740-1867	33	CAMPUGNAN
	1827-1852	33	CARTELEGUE
	1795	33	EYRANS
	1767	33	GENERAC
	1800	33	SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE
	1916	33	SAINT-GENES-DE-BLAYE
BOUYE	1789	33	CARS
	1868	33	FOURS
	1813	33	SAINT-MARTIN-LACAUSSADE
BOUYER	1794	33	BLAYE
	1759-1784	33	CARS
BOYE	1902	33	BLAYE
	1720-1792	33	CARS
	1815	33	FOURS
	1836	33	MAZION
	1759	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
BRODUT	1744-1804	33	BRAUD ET SAINT-LOUIS
BROQUAIRE	1693-1800	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
CAPRON	1751-1789	33	MAZION
	1743	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
	1829	33	SAINT-SEURIN-DE-CURSAC
CHABASSIER	1865-1918	24	LANOUAILLE
	1812-1846	87	SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
	1784	87	SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
CHARBONNIER	1965	33	ARCACHON
	1967	33	BEGLES
	1967-1981	33	BORDEAUX
	1823-1839	33	BRAUD ET SAINT-LOUIS
	1934-1934	33	CADILLAC
	1911	33	CARS
	1935	33	GRADIGNAN
	1964-1998	33	LA TESTE DE BUCH
	1952	33	LUGAIGNAC
	1754	33	MAZION
	1851-1858	33	REIGNAC
	1913	33	SAINT-GIRONS D'AIGUEVIVES
	1718-1939	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE

PATRONYMES	PERIODE	DPT	COMMUNES
CHASSERIAU	1743-1791	33	SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE
CHATAIN	1791-1856	87	SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
CHAUMET	1729	33	ANGLADE
	1724	33	DONNEZAC
	1772-1886	33	REIGNAC
CUGNEAU	1721-1787	33	CARTELEGUE
DAVID	1778	33	SAINT-GENES-DE-BLAYE
DECOMBES	1778	33	CARS
	1739-1759	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
DEJEAN	1738	33	BRAUD ET SAINT-LOUIS
	1743-1792	33	EYRANS
DELORIER	1779	33	CAMPUGNAN
DESROUMAS	1782	33	MAZION
DROUIN	1751	33	DONNEZAC
DUBERNET	1911	33	LA TESTE DE BUCH
DUFOUR	1793-1803	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
DULAURIER	1661-1724	33	CARTELEGUE
DUPRE	1955-1955	33	BORDEAUX
	1837-1899	24	LANOUAILLE
DUPUY	1746	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
DURET	1801-1839	33	BRAUD ET SAINT-LOUIS
	1777-1804	33	SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE
DUSTRIT	1812	33	BORDEAUX
	1841-1887	33	FOURS
	1836	33	MAZION
	1888	33	SAINT-GENES-DE-BLAYE
ERIT (EYRIT)	1763	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
EYMERIE	1714	33	CARS
EYQUEM	1742	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
EYRIT	1792	33	CARTELEGUE
	1724	33	DONNEZAC
	1751	33	REIGNAC
FAURE	1725	33	EYRANS
FERCHAUD	1784	33	CARS
	1741	33	MAZION
	1723	33	SAINT-GENES-DE-BLAYE
	1818	33	SAINT-MARTIN-LACAUSSADE
FRADET	1767	33	CARS
GARDERON	1724-1759	33	ANGLADE
GAUTIE	1743	33	CAMPUGNAN
	1780	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
GREAU	1731	33	SAINT-GIRONS D'AIGUEVIVES
GUEDON	1778	33	CARTELEGUE
	1817-1865	33	FOURS
	1740-1791	33	MAZION
	1717-1741	33	PLEINE-SELVE
	1813	33	SAINT-MARTIN-LACAUSSADE
GUERIN	1754	33	SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE
GUILLOU	1755-1828	33	REIGNAC
HERIT (HERY)	1730-1794	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
HERVE	1718-1722	33	SAINT-AUBIN-DE-BLAYE
	1803	33	SAINT-CHRISTOLY

PATRONYMES	PERIODE	DPT	COMMUNES
			DE BLAYE
JEANTET	1786	33	CARTELEGUE
	1786-1866	33	MAZION
	1738	33	SAINT-ANDRONY
JOUSSEIN	1867	24	LANOUAILLE
LALUQUE	1904-1996	33	LA TESTE DE BUCH
MABILE	1723-1782	33	CARS
MABILLE	1741	33	MAZION
	1781	33	SAINT-GENES-DE-BLAYE
MAILLET	1751	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
MALOUBIER	1834-1904	24	LANOUAILLE
MARCHAIS	1964	33	BORDEAUX
	1756	33	CARS
	1852	33	CARTELEGUE
	1858-1865	33	FOURS
	1827	33	MAZION
	1782	33	SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE
	1773-1932	33	SAINT-GENES-DE-BLAYE
	1906	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
	1728	33	SAINT-SAVIN
MARTIN	1772	33	SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE
MASSIERE	1714-1797	33	CARS
MAUVILLAIN	1716-1773	33	ANGLADE
	1820	33	BERSON
MERIOCHEAU	1740	33	GENERAC
MERIT	1780	33	MAZION
	1738	33	SAINT-ANDRONY
	1730-1768	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
MERLE	1744	33	BRAUD ET SAINT-LOUIS
MESPOULEDE	1934-1951	33	CADILLAC
	1801	24	CUBJAC
	1857-1915	24	LANOUAILLE
	1983	33	MERIGNAC
	1826-1828	24	SAINT-PANTALY D'ANS
	1826	24	SAINT-PANTALY-D'ANS
MEYNARD	1796	33	EYRANS
	1755	33	MAZION
	1724	33	PLASSAC
	1780	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
MICHEAU	1779	33	SAINT-SAVIN
MORNOM	1680	33	CARTELEGUE
	1702	33	EYRANS
MORNON	1702	33	EYRANS
NEVEU	1738	33	BRAUD ET SAINT-LOUIS
	1779	33	EYRANS
NORMANDIN	1730-1774	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
PEINTRE	1720-1782	33	CARS
PETIT	1724-1738	33	PLASSAC
PICQ	1758	33	DONNEZAC
	1765-1830	33	REIGNAC
POITEVIN	1734-1735	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
RABOUTET	1789-1796	33	SAINT-GENES-DE-BLAYE
RAINE	1780	33	MAZION
	1832	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
	1797	33	SAINT-SEURIN-DE-CURSAC

PATRONYMES	PERIODE	DPT	COMMUNES
RAINE (RAYNE)	1775	33	MAZION
	1794	33	SAINT-SEURIN-DE-CURSAC
RECAPPE	1755	33	SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE
	1777-1897	33	SAINT-SAVIN
RENAUD	1757-1851	33	REIGNAC
	1719-1873	33	SAINT-AUBIN-DE-BLAYE
	1777-1784	33	SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE
RICHARD	1882	24	LANOUAILLE
	1793-1802	24	SAINTE-EULALIE D'ANS
	1823	24	SAINT-PANTALY D'ANS
ROBERT	1758-1827	33	MAZION
	1735	33	SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE
	1725-1892	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
	1856	33	SAINT-SEURIN-DE-CURSAC
ROTURIER	1735-1745	33	SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE
SARRAZIN	1829	33	MAZION
	1733-1784	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
SEGUIN	1806	33	CARS
	1741-1792	33	CARTELEGUE
	1738-1817	33	FOURS
	1713-1855	33	MAZION
	1726	33	SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE
	1743-1836	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
	1797-1895	33	SAINT-SEURIN-DE-CURSAC
SELLOU	1743	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
SEURIN	1773	33	ANGLADE
	1743	33	CAMPUGNAN
	1805-1850	33	MAZION
	1725-1800	33	SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE
	1754-1884	33	SAINT-PAUL-DE-BLAYE
	1852	33	SAINT-SAVIN
SUREAU	1739	33	SAINT-AUBIN-DE-BLAYE
TESSONNAUD	1705-1875	33	CARTELEGUE
	1751	33	REIGNAC
	1800	33	SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE
TUFFRAUD	1723-1834	33	CARS
VALLADEAU	1718-1806	33	CARS
	1875	33	MAZION
VALLEE	1739-1836	33	DONNEZAC
	1860	33	FOURS
	1790	33	SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE
	1862-1879	33	SAINT-GENES-DE-BLAYE
	1833-1871	33	SAINT-SAVIN
VEUILLE	1741-1792	33	DONNEZAC
VILLE	1843	24	LANOUAILLE
VILLIER	1706-1790	33	SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE
	1728-1779	33	SAINT-SAVIN
VONAYRE	1812	24	SAINTE-EULALIE D'ANS

Généalogie Dubernet

PATRONYMES	PERIODE	DPT	COMMUNES
BARDEAU	1778	33	CUBZAC-LES-PONTS
BERTRAND	1843-1847	33	CENON
	1794-1842	33	CUBZAC-LES-PONTS
	1863-1935	33	LA TESTE DE BUCH
	1727	33	MONTAGNE
	1756-1780	33	SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE
BLANC	1965-1965	33	BORDEAUX
BORDES	1852-1890	33	LA TESTE DE BUCH
	1834	40	ONESSE ET LAHARIE
	1831	40	SINDERES
BOSSUET	1713	33	LACANAU
BOUCHET	1748	33	LE PORGE
	1714	33	LE TEMPLE
BOUDIGUES	1819-1846	40	SANGUINET
BOURRICAUD	1750-1763	33	CUBZAC-LES-PONTS
BROUSTERA	1766	33	ANDERNOS-LES-BAINS
	1796-1847	33	GUJAN-MESTRAS
	1731-1832	33	LANTON
CASTAING	1769	33	CAZAUX
	1786-1864	33	LA TESTE DE BUCH
	1824-1826	33	LE TEICH
CHARBONNIER	1965	33	ARCACHON
	1967	33	BEGLES
	1935	33	GRADIGNAN
	1964-1998	33	LA TESTE DE BUCH
COUILLANDEAU	1697-1746	33	LE PORGE
CRISTAL (SACRISTAL)	1796-1865	33	GUJAN-MESTRAS
DANTEZ (DANTES)	1760	33	MIOS
DARRICAUD	1805-1881	40	LINXE
DAUGES	1764	33	SAUMOS
DEMARTHON	1969	33	BORDEAUX
DESPAGNE (DESPAIGNE)	1732-1766	33	LANTON
DEYCARD	1729	33	LANTON
DEYCART	1729	33	LANTON
DUBERNET	1779	33	CAZAUX
	1850-1856	33	GUJAN-MESTRAS
	1798-1964	33	LA TESTE DE BUCH
DUCAMIN	1808	40	CASTETS
	1827	40	LESPERON
DUCOM	1812-1814	40	BISCARROSSE
	1840-1909	33	LA TESTE DE BUCH
DUCOURNEAU	1809	40	PARENTIS-EN-BORN
	1837	40	YCHOUX
DUPUCH	1738-1741	33	ANDERNOS-LES-BAINS
	1744-1818	33	LANTON
EMERIC	1800	33	CUBZAC-LES-PONTS
	1760	33	SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC
FATIN	1890	33	ARCACHON
	1843-1847	33	CENON
	1825-1826	33	CUBZAC-LES-PONTS
	1785	40	SAINT-JULIEN-EN-BORN
FAURE	1749	33	MONTAGNE
FAUSSECAVE	1908	33	LA TESTE DE BUCH
	1839 - 1857	40	LINXE
GARDERES	1798 - 1811	33	LA TESTE DE BUCH
GOMBAUD	1725 - 1725	33	LACANAU

GOUBELET	1762-1824	33	LANTON
	1855	33	LE TEICH
	1739-1771	33	SAUMOS
GUENON	1725	33	LANTON
GUITARD	1714	33	LE TEMPLE
ITEY	1733-1767	33	SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE
LABATUT	1883	33	LA TESTE DE BUCH
	1831	40	SINDERES
LADEPECHE	1723-1848	33	CUBZAC-LES-PONTS
LAGEOYTE	1882-1972	33	LA TESTE DE BUCH
	1805-1827	40	LESPERON
	1857-1866	40	LINXE
LALANDE	1783-1929	33	LA TESTE DE BUCH
	1824-1828	33	LANTON
	1827	33	LE TEICH
	1741-1760	33	MIOS
LALUQUE	1889-1996	33	LA TESTE DE BUCH
	1856	40	PONTENX-LES-FORGES
	1803-1852	40	SAINTE-EULALIE-EN-BORN
LAOUSSE	1860	40	AUREILHAN
	1831-1847	40	SAINTE-EULALIE-EN-BORN
LAVIGNE	1805-1881	40	LINXE
MAIGNEN	1767	33	CUBZAC-LES-PONTS
	1735-1756	33	SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE
MARPAL (MARPAT)	1833	40	SAINTE-EULALIE-EN-BORN
MARTIN	1735-1773	33	LANTON
MAUVIN	1775-1828	33	GUJAN-MESTRAS
MESTEYRAUD	1721	33	LA TESTE DE BUCH
	1762	33	LANTON
PARIEIL	1909	33	LA TESTE DE BUCH
	1819-1861	40	SANGUINET
PAUDE	1807	40	LESPERON
PEREY	1766	33	GUJAN-MESTRAS
PERISSON	1850	33	CENON
	1825	33	CUBZAC-LES-PONTS
	1791	33	SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC
PINEAU	1723	33	CUBZAC-LES-PONTS
RABA	1812	40	BISCARROSSE
	1866	33	LA TESTE DE BUCH
RANCE	1776-1804	33	CUBZAC-LES-PONTS
	1760	33	SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC
REYNAUD	1721-1789	33	LA TESTE DE BUCH
ROBERT	1769	33	SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC
ROQUES	1725-1751	33	LANTON
ROUDEY	1697	33	LE PORGE
ROUSSILLON	1762-1812	33	LA TESTE DE BUCH
	1740	33	SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL
SAUBESTY	1840-1940	33	LA TESTE DE BUCH
	1809-1813	40	PARENTIS-EN-BORN
	1836	40	YCHOUX
SAUINEAU	1787-1842	33	CUBZAC-LES-PONTS
	1753-1768	33	SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE
SOULAUD (SOULAU)	1738	33	ANDERNOS-LES-BAINS
TACHOIRES	1889-1924	33	LA TESTE DE BUCH
	1836-1880	40	SANGUINET
TAUZIN	1835	40	SANGUINET
VIDAL	1766-1842	33	GUJAN-MESTRAS
VILLEPONTOU X	1734-1734	33	LANTON

LE PASSEPORT DE MONSIEUR ALEXIS

Nous vous rappelons que, parmi nos publications, nous vous proposons une série de six fascicules répertoriant par ordre chronologique les passeports délivrés à Bordeaux aux voyageurs désirant se rendre à l'étranger par voie terrestre ou maritime. Ces relevés qui couvrent la période de 1793 à 1858 sont tirés des registres des passeports déposés aux Archives Départementales de la Gironde où ils sont classés sous les références 3L179-180, 3L184-187, 4M677 à 4M740 .

Notre premier fascicule couvre la période 1793 – 1799, au cours de laquelle la sortie du territoire national était très surveillée pour empêcher l'émigration et chaque demande de passeport faisait l'objet d'une enquête de la part des autorités. Parallèlement aux registres de passeports, il existe aux A.D.G. une série de deux liasses, répertoriées sous les numéros 3L177 et 3L178, où sont classées par ordre alphabétique des "pétitionnaires" les demandes de passeports et les pièces de l'enquête. Dans le cas d'une réponse favorable, on retrouve leurs noms dans les volumes 3L179 et suivants.

L'intérêt de ces dossiers est de nous permettre de suivre le cheminement de la demande dans les différentes administrations et de fournir quelques renseignements sur la vie des demandeurs. Ceux-ci étaient le plus souvent des colons des Antilles, chassés par les Anglais ou les révoltes d'esclaves et désirant retourner, via les U.S.A., dans leurs propriétés pour récupérer tout ou partie de leurs biens, plutôt que de végéter à Bordeaux avec la faible rente que leur accordaient les autorités françaises. Il y avait aussi des marchands ou hommes d'affaires étrangers, dont la circulation était relativement libre, ou français exerçant une activité profitable à la nation. On y trouve ainsi que belle collection de signatures de la bourgeoisie bordelaise de l'époque.

On trouvera ci-dessous l'un de ces dossiers, qui concerne un nommé Charles ALEXIS, créole, originaire de Saint Domingue qui demandait un passeport pour les Etats Unis dans le but d'y retrouver sa famille. La demande est présentée au Représentant en mission de la Convention à Bordeaux, en l'occurrence le citoyen Treilhard, à la date du 27 pluviôse an III (15.02.1795) :

Au citoyen Représentant du peuple, en séance à Bordeaux

Représentant,

Le citoyen Charles ALEXIS, âgé de 21 ans, colon, natif du Cap Français, menuisier par état, demeurant en cette commune, rue Quai Bourgeois, y jouissant de la pension accordé par la Convention Nationale,

Vous expose que lors de l'incendie du Cap il passa à Filadelphie dans le convoi que sur la demande qui fut faite dans cette endroit à tous les colons républicains de passer en France, l'exposant à cette effet s'embarqua sur le navire Voinginston qui vint à Nantes, ou l'exposant resta l'espace de trois mois. Ensuite il se rendit ici, ou il est depuis deux mois, croyant trouver un de ses frères qu'il n'a put découvrir.

Se trouvant seul sans ressources si ce n'est la pension, ci dessus dite, il ne peut exister, pourquoi il demande, citoyen Représentant, qu'il lui soit délivré un passeport pour se rendre à Filadelphie ou il a son père sa mère et une partie de sa famille permis laquelle il espère trouver des ressources.

Il vous le reclame avec d'autant plus d'empressement qu'il trouve l'occassion du citoyen Grebille, capitaine du navire La Rosalie allant à Boston, qui veut bien le prendre. Comme le navire doit partir dicy à un mois, il desireroit en profiter.

Il ose donc espérer citoyen Représentant que vous voudrès bien l'autoriser dans sa demande, eut egard a sa situation en un pays ou il est dénué de tout et de toutes connessances et cest ce quil attend de votre humanité toujours bienfaisante,

Salut et Fraternité

Dans la marge de cette supplique, le représentant du peuple TREILHARD a écrit de sa main :
" Renvoyé au autorités constituées "

La demande prend donc le chemin du Directoire du département, d'où elle est renvoyée au district de Bordeaux. En effet on peut lire au bas de la feuille : " Renvoyé au district de Bordeaux pour

Egalité



Liberté.

Extrait des registres des délibérations
du conseil général de la commune
de Bordeaux.

Du vingt trois Ventose de la troisième année de la République
Française, une et indivisible.

Vu la pétition du Citoyen Charles Alexis
âgé de vingt un ans natif du Cap français, menuisier
demeurant à Bordeaux rue du quai Bourgeois N° 27
pendant a obtenu un passeport pour repasser en
Amérique, le Renvoi du Directoire du Département de
Bordeaux, au District de Bordeaux; celui de cette
Administration au Conseil Général de la Commune
du Sept de ce mois, pour donner son avis conformément
à la loi du 7^{bre} 1793 (V.S.), Enfin le rapport du
Commissaire chargé de prendre des renseignements sur le
Compte du pétitionnaire.

Le Conseil Général de la Commune, Considérant
que le pétitionnaire est de la première réquisition
conformément à la loi du 23 août 1793 (V.S.), que
par conséquent il doit se rendre aux frontières.

Attente sur l'agent National, qu'il n'y a lieu à
faire droit à la Demande. Renvoie à son Bureau
Militaire, pour faire les démarches nécessaires
envers qui il appartiendra afin de faire incorporer
le Citoyen Alexis dans un Corps Militaire

Délibéré à Bordeaux en séance publique du
Conseil Général de la Commune le vingt trois Ventose
de l'an 3^e de la République Française une et indivisible

J. Ferrière Maire

fournir son avis, conformément à la loi du 7 Xbre 1792 (V S). Fait en sceance publique du directoire du département du Bec d'Ambès.

Bordeaux sept ventose l'an 3 de la republique française une et indivisible "
Signé Barthez, président, Dapeire secr. Adm.

Le district à son tour la renvoie aussitôt à la commune de Bordeaux :

" Renvoyé au conseil général de la commune de Bordeaux pour donner son avis conformément à la loi du 7 Xbre 1792 (V S). En seance du Conseil General du District de Bordeaux, le 7 ventose l'an 3^e de la Republique française une et indivisible. "

Signé Lacoste et Durouxguilhem.

Avant toute décision, la commune de Bordeaux fait faire une enquête sur le demandeur :

Je soussigné, chargé par le Bureau de Sureté Générale de prendre des renseignements sur le civisme du citoyen Charles Alexis, homme de couleur, au quay bourgeois N° 27,

Je me suis transporté au dit quay, où je n'ai trouvé personne qui connut le dit Charles Alexis. J'ai été au chai de farine, chez le citoyen Pascaud, menuisier, N°3, où j'ai trouvé le dit Alexis faisant aller son rabot à qui j'ai demandé pourquoi il voulait repasser en Amérique, il m'a repondu, qu'étant venu joindre un frère qu'il avait à Bordeaux qui s'est trouvé mort, et étant luy même denué de ressources ce qui l'oblige a repasser en Amérique.

J'ai été de plus chez la Veuve Darros rue de la Joye N° 2 aubergiste, où le dit citoyen a couché l'espace de deux mois, chez la citoyenne Devese rue du chai des farines N° 4, où le dit Charles Alexis loge présentement, le dit citoyen Pascaud & les dites citoyennes m'ont dit et assuré que le dit citoyen Charles Alexis s'était toujours bien comporté, n'ayant d'autre ambition que celle du travail et qu'il est un bon républicain.

A Bordeaux le 13 ventose l'an troisième de la Republique Française

Louis Julien, notable

Muni de toutes ces pièces, le Conseil Général de la commune de Bordeaux, dans sa délibération du 23 ventose an 3 (13.03.1795) estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder un passeport au dit Alexis, mais qu'au contraire, étant donné son âge, il est mobilisable et doit être incorporé dans un corps militaire.

Le dossier retourne donc au District de Bordeaux, qui, lui, est d'un avis contraire :

Vu la pétition du citoyen Charles Alexis menuisier créole du Cap Français, tendante à obtenir un passeport pour se rendre a Philadelphie, vu le laissez passer qui lui fut donné par la Municipalité de Nantes le 2 frimaire dernier qui constate que le pétitionnaire est réfugié de St Domingue arrivé a Nantes le 7 brumaire par le parlementaire le General Wasington; vu le renvoi du département au district, celui du district au conseil général de la commune de Bordeaux, l'avis du dit conseil portant que le pétitionnaire se trouvant de l'age de 21 ans, par consequent compris dans la loi du 23 aoust 1793 sur la réquisition des citoyens il n'y a lieu a faire droit a sa demande.

Considérant que le pétitionnaire est déporté reffugié, qu'aucune loi n'empêche les déportés des colonies de retourner au lieu de leur résidence habituelle, que n'étant pas en France lors de l'exécution de la loi du 23 aoust il ne peut y être compris que dans son pais natal.

Considérant que les passeports pour l'etranger doivent être soumis à l'approbation de la commission de relations extérieures et au visa du Comité de Salut Public,

Le Directoire du District oui l'agent National est d'avis qu'il n'y a pas d'inconvenient à délivrer au pétitionnaire le passeport demandé pour Philadelphie.

En séance publique du District le 3 Germinal 3^e année républicaine. (23 mars 1795)

Le passeport fut donc accordé et on le trouve à la date du 24 mars 1795 dans le registre des passeports 3L180 :

ALEXIS Charles, 21 ans, né au Cap Français, St-Domingue, pour les U.S.A., colon, taille 1,80m, yeux noirs, cheveux noirs, visage ovale, nez épâté, menton court et plat.

UNE HISTOIRE DE SUIF

Acte passé chez Me CLAVEAU notaire à Castillon le 11.09.1698

Aujourd'hui onzième de septembre mil six cent nonante huit avant midi dans le faubourgs de la ville de Castillon sur Dordogne en bourdellois, par devant moi Nre Royal en guyenne soussigné présents les témoins bas nommés, a esté présent en sa personne Sr Jacques Rivière marchand chandellier de la ville de Libourne y habitant, lequel adressant le présent acte et comme s'il parlait à Jean Lumière dit "tib", Jean Dumignon, Jean Aniset, Bernard Gillet et Jean Cauley marchands bouchers de la présente ville, leur a dit et remontré quedernière année il leur a pris leur suif, et fait valoir un prix raisonnable, et la présente année, ils refusent de lui délivrer et comme le jourd'hui le remontrant passa un marché avecq Monseigneur l'Intendant pour l'entretien des chandelliers de deux régiments de cavalerie et par conséquent il a intérêt de prendre le suif des bouchers qui avaient accoutume de lui vendre. A cause et a compté la dessus en faisant le dit marché car autrement il ne lui serait pas possible d'exécuter le dit marché. Il se trouve obligé de sommer comme il somme par le présent acte Jean Lumière, Dumignon, Gillet, Aniset et Cauley de lui délivrer le suif qu'ils ont et qu'ils fairont suivant jusqu'au carême prochain attendu que c'est leur bon prix de la marchandise sur l'offre que le remonstarnt fait de leur payer comptant vingt sols par quintal au delà du prix réglé par les bouchers de la ville de Bordeaux avec protestation que ou avec préjudice du présent acte, ils refuseraient de lui délivrer leur dit suif attendu que c'est pour le Roy, de se pourvoir par devant Mon dit Seigneur l'Intendant pour tous les dépends, dommages et intérêts et généralement proteste de tout en général peut et doit protester. De quoi m'a requis acte et la notification aux dits sus nommés, que lui ai octroyé en présence de Estienne Doucet clerq et Jehannou Limbaud serrurier habitant des dits faubourgs au requis. Le dit Doucet a signé avec ledit Ranson et non le dit Limbaud pour ne savoir escrire, de ce interpellés par moy.

CLAVEAU

Notifié le même jour que ci dessus aux dits Jean Lumière, Jean Dumignon, Jean Aniset, et Bernard Gillet à leur domicile dans la ville du dit Castillon. Et au dit Jean Cauley à son domicile dans les faubourgs, parlant à chacun d'eux qui ont l'appel par moy.

CLAVEAU, n. r.

Communiqué par Mr Jean-Pierre CAULEY, adhérent N° 520.

UNE LETTRE ANONYME

Extrait des registres d' Etat Civil de la commune de Bruges

" Aujourd'hui vingt germinal, l'an onze de la République Française, je, soussigné adjoint de la commune de Bruges, faisant les fonctions d'officier public, sur le requis qui m'a été fait par le citoyen GERAUD, curé de la dite commune, ai enregistré mot à mot une lettre anonyme qu'il a trouvé ce jour dans son jardin ainsi qu'il suit :

*Non Geraud je ne puis plus me taire
Il faut qu'à la fois ma vengeance et ma colère
Eclatent et que je te dise avec indignation
Combien je t'abhorre polisson !
Quoi scélérat coquin infame
Tu cherches à séduire ma femme
Oui.....oui.....je sais
Ce que tu lui as dit et fait
Mais tôt ou tard je me vengerai de l'outrage
Que tu m'as fait vil personnage.
Ce sera pour accomplir mon dessein
Que je plongerai monstre un poignard dans le sein !*

A l'adresse est écrit : Au citoyen Geraud curé de Bruges à Bruges.

En foi de quoi j'ai fait et signé le présent enregistrement pour servir et valoir au cas de besoin.
Fait à Bruges les dits jour, mois et an susdits."

Dussaut aîné adjoint

Communiqué par Mme Henriette Poitevin et Mr Gérard Magrand

SAINT-MEDARD EN JALLES : EXPLOSION DU MOULIN A POWDRE

Sous l'Ancien Régime, il existait déjà à St-Médard en Jalles une fabrique d'explosifs. Elle fut fondée en 1660, un an avant la création de la Ferme Générale des poudres et salpêtres. Au fil du temps elle n'a pas cessé de se développer jusqu'à devenir récemment la SNPE. Son histoire fut marquée par plusieurs explosions meurtrières et l'on trouve dans les registres paroissiaux de l'année 1783 la relation d'un des accidents qui survinrent dans cet établissement :

" Le dixième jour du mois de février 1783, à dix heures et demi du matin, il y a eû une explosion dans le grenoir du moulin à poudre (dans lequel il y avait 45 milliers de poudre *), occasionnée par le feu du ciel. Il y a eu six hommes de tués, et beaucoup de blessés, toutes les maisons du bourg ont été endomagées, toutes les vitres, tant de l'église que de la maison curiale, et autres maisons ont été cassées, et nous curé avons été légèrement blessé, promenant dans mon appartement. En foy de quoi "

Linars, curé

" Le onze février mil sept cent quatre vingt trois, ont été inhumés les membres qu'on a trouvé épars dans les champs voisins des cy-après nommés, scavoir : Jean GRAULEAU, dit l'Espérance, marié, Jean DUREIS, marié, François SENTOUT, Pierre BEAU, Mathieu DELAS, Jean SEGUIN, lesquels ont été incendiés dans l'explosion du granoir du moulin à poudre. Témoins Jean Romefort et Jean Gourmeron qui n'ont su signer. "

Linars, curé

* Un millier = 1.000 livres poids, soit 489,5 kgs (livres poids de marc)
45 milliers équivalent à environ 22 tonnes.

Communiqué par Mme Hélène PASQUET

RECHERCHES EN ARCHIVES

- Le Cercle Généalogique du Pays Cannois a publié, en annexe de son bulletin n° 20, la reproduction du guide offert par la Revue Française de Généalogie à l'occasion de la 2^{ème} Biennale de Généalogie et d'Histoire des Familles. Vous y trouverez de précieux renseignements : N° du département, fermeture annuelle, ouverture du samedi, état du microfilmage des B.M.S. ou de l'état-civil, nombre quotidien des documents communiqués hors microfilms, ouverture entre 12h et 14h, existence ou date de parution du guide des recherches, possibilités de transfert de microfilms, levées à horaires fixes.
- Dans son n° 85, la revue de la Société Généalogique de l'Yonne donne des conseils pour effectuer des recherches dans le Minutier Central des notaires parisiens, composé de minutes et de répertoires.
- Le n° 9 de l'Entraide Généalogique du Midi Toulousain, 56 rue Jacques Gamelin, Toulouse, traite des techniques de reproduction des documents généalogiques : photographie, photocopie, filmege video et par numérisatiuon.
- Le Centre Généalogique du Midi Provence s'intéresse dans son n° 115 :
1°) aux pièges en généalogie.....et ils sont nombreux
2°) aux droits des généalogistes qu'il s'agisse des droits de reproduction, de l'accès aux dépôts ou au rationnement des communications.

Dans la salle de lecture et de consultation des Archives Départementales de la Gironde, rue d'Aviau, le nombre de places a été ramené de 40 à 33.

ENTRE EN BIBLIOTHEQUE

" Le Monde retrouvé de Louis François Pinagot – sur les traces d'un inconnu – 1798-1876 –"
par Alain Corbin
(Don de Madame Desplat)

**Liste des nouveaux adhérents A.G.B.
Au 15 mai 2000**

No		Nom et Prénom	Adresse	Commune	
969	Mme	TILLET	276 Avenue du Médoc	33320	EYSINES
970	Mme	VIDAL Eliane	44 Rue d'Angleterre	33720	PODENSAC
971	Mme	GRISSET Nelly	28 Rue des Saules	75018	PARIS
972	Mr	MINGOUT	1191 Chemin de l'Auvière	83470	ST MAXIMIN LA STE BAUME
973	Mr	DELPEYROU Michel	225 Impasse de l'Ile	74700	DOMANCY
974	Mr	DUBOURG Xavier	56 cours du Maréchal Juin	33000	BORDEAUX
975	Mme	FINOT Claudine	11 Rue Geruzet	65200	BAGNERES DE BIGORRE
976	Mme	LAFON Roselyne	5 Rue Domaine Duplantier	33400	TALENCE
977	Mme	MAILLARD Paulette	187 Cours Gambetta Résidence le Madrigal	33400	TALENCE
978	Mme	CARON Thérèse	97 Rue Robespierre	33400	TALENCE
979	Mme	GARANGER Denise	23 Rue André Messenger	33400	TALENCE
980	Mr	BARRAUD Pierre	147 Rue David Johnston	33000	BORDEAUX
981	Mr	CLARKE Georges	15 Albion Avenue Paddington N.S.W 2021		SYDNEY AUSTRALIE
982	Mme	BERARD Danielle	42 Boulevard Pierre 1 ^{er}	33000	BORDEAUX
983		Maison des Associations Brive Généalogie	11 Place Jean Marie Dauzier	19100	BRIVE
984	Mme	HYBRE Brigitte	22 Rue Frédéric Bentayoux	33000	BORDEAUX
985	Mme	DE CLERCK	17 Clos de Peyregrave	33450	SAINT-LOUBES
986	Mme	DIRSON Jeanne	21 Rue Maryse Bastié	33400	TALENCE
987	Mme	GUILLAUDAT Anne-Marie	16 bis Rue des Vanneaux	33600	PESSAC
988	Mr	TOUTON Roger	2 Quai de Sénac	17630	LA FLOTTE EN RE
989	Mr	HENRY René Arthur Georges	104 Avenue Pierre Sémard	95400	VILLIERS LE BEL
990	Mme	DESAUTEL	33 Rue Angel Durand	33400	TALENCE
991	Mr	LAGARDE Thierry	23 Rue des Noyers	33600	PESSAC
992	Mme	FAUX Géraldine	16 Résidence des Mimosas rue des Anémones	33950	CLAOUEY par LEGE-CAP FERRET

NOUVELLES PUBLICATIONS

NAISSANCES

Commune	Période	Tarif
BRANNE	1594 - 1800	70 frs
CERONS	1676 - 1792	95 frs
GREZILLAC	1623 - 1766	80 frs
PAILLET	1676 - 1792	85 frs

DECES

BRANNE	1661 - 1797	40 frs
PAILLET	1676 - 1828	85 frs

MARIAGES

PAILLET	1676 - 1825	40 frs
---------	-------------	--------



GENEATIQUE 2000

Logiciel complet de généalogie personnelle

Une saisie assistée, complète et conviviale
Gestion de données personnelles
Editions variées et paramétrables
Editions artistiques (au bord du lac, arbre naturel, ...)
Réalizations de documents de toutes tailles
Placement d'images dans tous les documents
Association de documents multimédias
Export des documents en .txt .rtf et .wmf
Création de votre site internet automatique (page Html)
Import / Export GEDCOM complet

Arbres ascendants, descendants et mixtes
Arbres ascendants circulaires
Fiches familiales personnalisables
Listes d'ascendances et de descendances
Listes sélectives (multicritères)

essayez gratuitement GENEATIQUE sur cédérom

en nous contactant au CDIP 16 rue de la République F - 95570 BOUFFEMONT
tel : 01.34.39.12.12 - fax : 01.39.35.28.53
e-mail : fr@cdip.com - site internet : <http://www.cdip.com>

CARTE GEOMETRIQUE DE LA FRANCE dite "Carte de Cassini" sur CEDEROMS
Les 181 feuilles éditées entre la fin du 18e et le début du 19e sont réunies sur 2 cédéroms partageant la France en deux parties selon une ligne virtuelle allant de La Rochelle à Genève. Cette cartographie est issue des Archives de l'Institut Géographique National et scannée à une très haute définition permettant des zooms sur des détails les plus fins.

COLLECTION DE CARTES GEOGRAPHIQUES des XVI^e et XVII^e siècles sur CEDEROM
Vous pourrez retrouver les lieux où ont vécu vos ancêtres au travers de ces 105 cartes (1 carte de France, 32 cartes de régions, 72 cartes de bailliages) d'une qualité exceptionnelle. Les cartes présentées dans ce cédérom sont des copies d'originaux établis par de grands cartographes tels que BLAEUW, HONDIUS et SANSON.

CARTES POSTALES ANCIENNES sur CEDEROM
70 000 cartes postales anciennes en 7 cédéroms regroupés par régions. Chaque cliché peut-être imprimé et incorporé dans vos fiches familiales ou dans votre arbre généalogique.
Par exemple le n°1 contient l'Aquitaine, l'Auvergne, le Languedoc-Roussillon, le Limousin et le Midi-Pyrénées.

GENECARTE
Logiciel sous Windows de représentation de vos données généalogiques sur une carte de France. Vous définirez vous-même les symboles, les couleurs, ainsi que les bornes de coloriages. Il permet par exemple de visualiser le déplacement d'une famille donnée au cours des générations.

GENEREL
Logiciel spécialisé pour les relevés systématiques d'actes. Il est utilisé par de nombreux cercles généalogiques pour sa simplicité et ses nombreuses possibilités.

ANDROSACE
Logiciel sous Windows particulièrement adapté à la gestion de votre bibliothèque. La gestion du fond documentaire peut être complétée en option d'un module de gestion de prêts. Disponible sur disquettes et cédérom.

Le C.D.I.P., c'est encore une Lettre d'Information Trimestrielle, GENEATIQUE Info, créé pour mieux appréhender le logiciel GENEATIQUE.